

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

HELIKA.

MEMOIRE D'UN VIEUX MAITRE D'ÉCOLE.

(Suite.)

CHAPITRE XIX

TROIS TRAPPEURS.—UNE VIEILLE CONNAISSANCE.

J'avais adopté l'enfant comme la mienne et la grand'mère qui demeurait avec moi en prenait un soin tout particulier.

L'intérêt de mon argent fournissait amplement aux besoins de la famille, et nous vivions heureux.

Je passai tout l'été auprès de mes protégées, mais les premières bordées de neige firent renaître en moi un désir irrépressible de la chasse dans les endroits où ma vie s'était en partie écoulée.

Adala avait, pendant ce temps, supporté les maladies auxquelles les enfants de son âge sont sujets; grâce aux bons soins du médecin et de ceux que nous lui prodiguâmes elle était revenue à la santé.

J'avais conçu des soupçons sur le caractère de la femme qui avait raconté à Angeline la mort tragique de son mari. Je reconnais-là, dans toutes ces informations, une malveillance dictée par une intelligence plus forte que ne possédait la femme en question. Je fus aussi frappé de cette histoire du cousin qui l'avait mis parfaitement au fait d'une circonstance intime de notre vie.

Depuis quelques jours, on m'informait que trois sauvages, après avoir rôdé longtemps dans les bois, étaient disparus subitement et sans qu'on sût quel côté ils avaient pris : de là grande inquiétude parmi mes voisins, car ils s'étaient livrés à des vols, à des rapines, ils avaient même commis des actes d'outrages les plus criminels qui avaient attiré contre eux un juste sentiment d'indignation. Ces derniers actes mettaient le comble à leur scélératesse. Dernièrement encore, ils étaient entrés dans la demeure d'un brave citoyen alors absent et la femme ne put être à l'abri de leurs violences qu'en les menaçant de mon nom, car on savait dans la paroisse que j'étais un ancien chef sauvage. En m'entendant nommer celui qui paraissait les conduire, elle avait tressailli de surprise. Il avait pris des informations détaillées sur ma figure, l'endroit d'où je venais et le personnel de la maison que j'occupais ; puis, sur les réponses de la femme, ils avaient échangé entre eux quelques paroles précipitées et avaient déserté sans ajouter rien de plus. La terreur qu'ils inspiraient était devenue universelle. Une battue générale avait été faite dans toutes les montagnes et les forêts d'alentour sans aucun résultat.

Ce qui jusqu'alors n'avait été que soupçon pour moi devint certitude ; plus moyen d'en douter, c'était Paulo et ses complices. Paulo connaissait mon lieu de retraite, peut-être savait-il aussi que je m'étais fait le protecteur d'Adala et chercherait-il à exercer contre l'enfant d'Angelina la même vengeance que j'avais tirée de sa grand'mère de son refus de m'épouser.

Ne pouvant tenir plus longtemps à cet état d'anxiété, qui soulevait d'avantage mon désir de gagner les bois pour me mettre à leur recherche, tout en chassant, je partis un bon jour après avoir mis Adala et sa grand'mère hors des atteintes d'un coup de main par lequel on aurait tenté quelque chose contre elles.

Cette vie nomade et libre du sauvage me convenait, parcequ'au milieu de mes compatriotes, les blancs, j'avais vu se dérouler les plus douloureux événements de ma vie et j'y retrouvais à chaque pas, auprès de leurs demeures, des souvenirs de mon enfance, de ma jeunesse, mais par dessus tout de mes parents sans compter de cuisants remords. Il me semblait que seul encore, assis aux pieds des grands arbres où j'entendrais la voix toute-puissante de Dieu, je sentirais un peu de calme renaître en mon âme.

Dans le recueillement des forêts on retrouve, au milieu de la privation de la vie sauvage, les souvenirs si chers du foyer. Ils étaient pour moi si remplis de charmes que j'espérais les revoir encore dans le silence profond et l'isolement. Là j'y reverrais mon père conduisant péniblement sa charrue, mais tout joyeux à l'idée

que c'étaient autant de sueurs épargnées au front de son enfant. J'y reverrais encore ma vieille et sainte mère travaillant pour moi et mes chères jeunes sœurs s'ingéniant à trouver ce qu'elles pouvaient faire pour me prouver leur amour et leur désir de m'être agréables. L'amour qu'on me portait dans cet asile fortuné se déteignait sur tout le personnel de la ferme, les bons domestiques, les servantes me comblaient eux aussi d'attentions. Il n'y avait pas même jusqu'aux animaux dont je repassais les noms dans ma mémoire, qui ne remplissassent mon esprit de regrets pleins de charmes mais à jamais superflus. Ne pouvant résister à ce désir bien légitime de revoir encore quelques instants du passé, je résolus d'aller faire une excursion de quelques semaines auprès du Lac à la Truite et j'espérais aussi retrouver les traces des trois brigands.

Deux jours après mon départ, j'étais sur les bords de la rivière St. Jean qui coule sur les limites du Canada et des Etats-Unis.

Je n'avais pas encore rencontré une seule figure humaine, mais j'avais constaté des pistes différentes, les unes, sans aucun doute, appartenant à des chasseurs blancs et les autres à des indiens, tel qu'il était facile de les reconnaître aux moyens que prenaient les uns d'en cacher les vestiges et les autres à l'empreinte plus franche et par conséquent plus ferme sur la terre boueuse.

Un soir assis devant mon feu, pendant la cuisson d'une pièce de venaison pour mon souper, je faisais un retour sur le passé et remontant le cours de ma vie criminelle, je sentais le désespoir me gagner en songeant à tout le mal que j'avais fait et aux moyens de le réparer.

Mes pensées me reportèrent naturellement vers la soirée où, l'âme gangrenée par l'idée d'une vengeance diabolique, j'avais partagé mon repas avec Paulo et l'avais associé à mes projets criminels.

J'étais absorbé dans ces idées lorsque les plaintes de mes chiens me tirèrent de ma rêverie. Les pauvres bêtes n'avaient presque pas pris de nourriture depuis mon départ de Ste. Anne. Je détachai les pièces de venaison qui étaient à la broche et les leur abandonnai de grand cœur ; je me sentais incapable de manger.

Pendant que mes chiens dévoraient leur repas j'éteignis soigneusement mon feu, j'en fis disparaître les traces, comme c'est la coutume de ceux qui veulent cacher leurs campements.

Toutes ces précautions prises, je me replongeai de nouveau dans mes réflexions. Un bruit de voix me réveilla en sursaut et me fit sortir de cet état de somnolence.

J'avais choisi pour gîte une clairière qui dominait la forêt. Des arbres vigoureux environnaient le plateau où j'avais fait cuire le

repas qui n'avait servi qu'à mes chiens, les rochers qui le surplombaient laissaient des anfractuosités cavernueuses dans l'une desquelles je m'étais tapi pour la nuit.

Mes chiens étaient parfaitement dressés, aussi lorsqu'ils voulurent élever la voix pour m'avertir de l'approche d'étrangers, je leur imposai silence et ils se couchèrent à mes pieds sans plus bouger que s'ils eussent été morts.

De ma cachette j'aperçus une flamme vive s'élever au même endroit où j'avais éteint mon feu quelque temps avant. Je pouvais, du lieu que j'occupais, suivre les mouvements des nouveaux arrivés, eussent-ils été ceux de l'ennemi le plus rusé.

Quand la flamme commença à éclairer leur bûcher, je vis avec surprise trois grands gaillards, équipés et vêtus comme l'étaient les trappeurs canadiens de ce temps-là. Ils étaient jeunes, forts et vigoureux. L'un surtout, que j'entendis appeler Baptiste et qui paraissait le chef, était d'une taille et de membrure à pouvoir lutter contre un lion. Un autre, qu'ils nommaient le Gascon et qui d'ailleurs n'avait pas même besoin d'en porter le nom, se faisait reconnaître aisément par ses *sandedious* et ses *cadédis* pour un enfant des bords de la Garonne.

Le troisième, également bien découpé, avait une certaine empreinte de mélancolie. Ses vêtements, à celui-là, étaient d'une recherche prétentieuse qui lui donnait un air ridicule et amenait naturellement le sourire, si toutefois on se trouvait hors de la portée de son œil ferme et de son bras robuste.

Pendant que le repas cuisait j'écoutai leur conversation, ils en étaient aux facéties :

— Oui, disait le gascon, par ma barbe et la tienne que tu n'auras jamais, Normand, je vais te dire toute mon histoire et aussi vrai que le chef Baptiste vient de nous avertir qu'un repas a été pris dans cet endroit il n'y a que quelques heures et que le chasseur ne doit pas être à une grande distance, je me propose, en attendant que nous nous mettions à table, ce qui veut dire manger sous le ponce, afin de perfectionner ton éducation, de te faire le récit de toute ma vie : Mon père était un grand industriel ; chaque année nous avions à confectionner des articles d'art et de nécessité qui trouvaient toujours un prompt débit. Mon frère aîné lui était un *saigneur*, son cadet était marchand ; pour moi j'étais dans le commerce des perles.

Tu vois, mon bon, si j'ai appartenu à une famille troussée.

L'autre l'écoutait avec étonnement ouvrant la bouche et les yeux d'une façon démesurée.

Cadédis, reprit il, tu ne comprends pas qu'avec tous ces moyens

de vivre je me suis fait trappeur. Je vais t'expliquer la chose, oui vrai dans tous ses détails, car je veux faire de toi un savant comme ils sont bien rares.

Un franc éclat de rire interrompit le narrateur, il en demeura un instant déconcerté.

— “ Dès le moment, dit la voix rieuse, qu'un des tiens détache sa langue du crochet de la vérité, on peut être sûr qu'à force de répéter des balourdises, il finit par les croire. Puisque ton père était un industriel que ne t'a-t-il intéressé dans son commerce ? ”

— Faites excuse, mon père confectionnait des sabots et le commerce n'était pas assez étendu pour qu'il eut besoin d'un associé !

— Ton frère qui était seigneur aurait pu l'établir sur une de ses terres ?

— Quand je vous dis que mon frère était *saigneur*, c'est qu'il saignait les moutons du voisinage pour avoir une partie du sang. Il n'a jamais possédé de terre plus que j'en ai sous la main !

— “ Et ton frère le marchand ne pouvait-il pas te donner une place dans son établissement et ton industrie dans le commerce des perles ne t'assurait-elle pas une belle existence ? ”

— Oh ! pour ça quant à mon frère le marchand, il était en société avec la grosse voisine pour vendre de la tire et de la petite bière le dimanche, à la porte de l'église ; pour moi j'enfilais des grains de verre que je vendais pour des colliers de perles. Nos trois industries réunies ne rapportaient pas cinq francs chaque semaine pour faire bouillir la marmite. Voilà ce qui fait que le bonhomme, que nous appelions papa, a levé le pied un bon matin pour aller rejoindre, disait-il, la mère que nous n'avons jamais connue.” Et il termina d'un ton piteux. “ Il fallait bien que je changeasse de pays.”

Le rire qui suivit cette déclaration ébouriffante fut presque inextinguible de la part de deux auditeurs, mais, sans se déconcerter davantage, l'interlocuteur continua :

— Trou de l'air, c'est tout d'même un fort beau pays que celui que j'ai laissé là *ousque* l'eau que vous buvez ici est du vin dans nos rivières, même que chaque matin le soleil trouve cinq ou six gaillards qui rouffent à réveiller les morts rien que pour s'être assis sur ses bords.”

Ces dernières réflexions augmentèrent encore l'hilarité des deux autres.

Et toi, reprit celui qui s'appelait Baptiste en s'adressant à l'homme à l'air mélancolique, depuis six mois que nous chassons ensemble et que tu me promets de me faire connaître ton histoire pourquoi ne nous la dirais-tu pas aujourd'hui ?

Hélas ! répondit celui-ci, elle est fort triste mon histoire et ne sera pas bien longue : Vous m'appelez Normand et c'est bien le cas de me donner ce nom puisque la terre où j'ai vu le jour se trouve dans la Normandie. Mon père était autrefois un riche fermier. Il avait acquis de grandes propriétés mais non content de la jouissance de nos biens, il lui prit la sotte fantaisie d'ajouter un titre de noblesse au nom respectable de Cornichon qu'il portait. Pendant quelques années il fit de folles dépenses qui nous amenèrent dans un état de gêne considérable. Pour compléter toutes ses sottises il acheta un château en ruines qu'on appelait la Cocombière, il acheva d'éparpiller le peu qui nous restait pour le rendre presque habitable. Je ne sais quel mauvais drôle lui avait fait croire que par cette acquisition il devenait baron ; aussi ne l'appelaient-on plus si on ne voulait pas l'offenser, que le Baron de la Cocombière.

Je passe brièvement sur les détails des toilettes extravagantes qu'il faisait chaque jour et qui le rendaient l'objet des risées et des huées des campagnards du voisinage. Quand je passais avec lui, accoutré d'une manière aussi ridicule qu'il l'était lui-même, nous entendions les gamins s'écrier : Voilà Monsieur Concombre et son Cornichon qui passent. Nous recevions ces insultes avec un dédain superbe et sans sourciller. Pour ma part j'aurais tordu le cou à un de ces drôles, si mon père, se renfrognant dans sa dignité, ne m'en eût empêché en m'expliquant qu'il serait malséant pour moi et indigne du sang qui coulait dans nos veines de toucher à l'un de ces *vilains*.

C'est avec ce genre d'éducation que j'atteignis mes vingt ans. Nos ressources pécuniaires étaient complètement épuisées et je songeais à chercher une position lucrative, lorsqu'un bon matin mon père arriva dans ma chambre d'un air tout radieux : Mon fils, me dit-il, il va falloir endosser tes plus beaux habits et aller demander en mariage la fille du Marquis de Montreuil dont le domaine avoisine le nôtre. Je vais moi-même présider à ta toilette et voir à ce que le laquais qui t'accompagnera soit en grande tenue.

Les ordres de mon père étaient pour moi sans appel. Une heure donc après, coiffé d'un chapeau à plumes, habit gallonné en rouge-bleu et vert sur toutes les coutures, bottes à l'écuyère toutes rapiécées, j'étais installé sur une rosse, pendant que le laquais espèce de jocrisse, qui devait me suivre à distance et enharnaché d'une manière aussi ridicule, avait en fourche un âne dont la maigre l'avait obligé à mettre une demie botte de foin pour se protéger des foulures. Ce foin d'ailleurs devait lui servir de selle.

Ce fut dans cet état que je me présentai au château du Marquis, vieux noble d'ancienne roche. J'y fus fort bien reçu et avant que je lui déclarasse le but de ma visite, le marquis m'invita à entrer au salon où sa fille, charmante personne bien élevée, exécutait un air de musique. Rougissant comme une pivoine j'entendis lire la pancarte que j'avais donnée sur laquelle étaient écrits d'une manière illisible mes noms, titres et qualités. Pendant cette longue énumération que mon père avait lui-même griffonnée, je voyais la jeune fille se tordre en tous sens pour s'empêcher d'éclater. Cependant elle put se dominer et me montrant un fauteuil elle m'invita à m'asseoir. J'allai donc m'y installer, mais croyant qu'il était incivil de l'occuper tout entier je m'appuyai simplement sur un des bords. Malheureusement, j'avais mal calculé les lois de l'équilibre, le fauteuil culbuta avec moi. Dans l'effort que je fis pour me retenir, je renversai une table chargée de pots de fleur dont la terre et l'eau vinrent me couvrir entièrement la figure. Jamais de ma vie je n'ai entendu de pareils éclats de rire. Je jugeai à propos de tenter un mouvement de retraite, mais par malheur en faisant mes salutations de reculons et mes excuses les plus sincères, j'allai poser le talon de ma botte sur les pattes du chien favori couché à peu de distance.

Le caniche poussa des cris affreux, je le pris précieusement dans mes bras et le caressai pour tâcher de le consoler, le croiriez-vous, la vilaine bête laissa couler de l'eau qui m'humecta. La chaleur que me procura ce *bain improvisé* me fit perdre complètement la tête, il m'échappa des mains et tomba lourdement par terre.

De là redoublement de cris du chien, redoublement aussi d'éclats de rire de l'assistance.

Tout confus, je saisis mon chapeau à plumes que j'avais déposé sur le plancher à côté de mon siège, tel que le cérémonial de mon père me l'avait ordonné, et je me retirai de reculons, saluant à droite et à gauche les valets et les cuisinières que je prenais pour le marquis et sa demoiselle qui s'étaient esquivées sans doute pour rire plus à leur aise.

Apercevant la porte du dehors dans mon mouvement de retraite, je m'y dirigeai avec précipitation.

En m'y rendant, toujours en saluant de reculons crainte d'être incivil, je heurtai violemment une grosse fermière qui entrait. Elle portait sur sa tête un vase rempli de crème. Je ne sais comment la chose se fit, mais la fermière dont j'avais barré les jambes tomba sur moi et le pot de crème m'inonda la figure. Certes ce n'était pas un petit poids, je vous prie de le croire, que celui de la fermière et lorsque je fus débarrassé de sa masse, grâce aux valets

qui nous relevaient en étouffant de rire, j'enfourchai ma monture que mon laquais tenait à grand'peine.

Je piquai des deux éperons les flancs de la rosse, elle partit à la course mais ce fut pour gagner l'étable où il lui restait sans doute un peu de picotin. En y entrant, malgré tous mes efforts pour l'arrêter, naturellement je fus désarçonné. J'étais tombé à la porte de l'écurie et lorsqu'on me ramena ma bête et les valets n'avaient pas encore fini d'enlever avec du foin et des balais les ordures qui couvraient la partie de mes habits sur laquelle j'étais tombé.

Je remontai de nouveau et ce ne fut qu'à force d'être poussé, battu par les valets et enfin grâce à une corde que mon laquais lui passa au cou pour la faire remorquer par son âne, que l'infâme Rossinante se décida à se mettre en marche. Je m'éloignai de ces endroits accompagné d'éclats de rire que je n'oublierai jamais de ma vie.

Mon indigne jocrisse avait entre ses dents au moins la moitié du foin qui lui avait servi de selle pour s'empêcher de faire chorus avec la valetaille du château, tandis que son âne poussait des braiements comme contre-basse.

En entendant raconter cette belle équipée, mon père en fit une maladie qui le conduisit en peu de temps au tombeau. Après sa mort, tous nos biens furent vendus, et je m'éveillai un bon matin n'ayant pour tout partage que le chemin du roi.

J'ai oublié de vous dire que ma mère était morte depuis un grand nombre d'années.

J'étais fils unique, n'ayant pour tout bien que cette arme, (et il leur montra sa carabine) que mon père m'avait donnée dans des jours meilleurs.

Voilà pourquoi je me suis embarqué sur un bâtiment qui faisait voile pour le Canada et me suis fait trappeur.

Je l'avoue franchement, cette mirobolante histoire réussit à m'arracher un rire que je n'avais pas connu depuis bien des années.

Pour les deux autres qui l'avaient écouté avec un grand sérieux jusqu'à ce moment, je crus qu'ils n'en fuiraient plus, tant leur hilarité était grande.

Lorsqu'ils se furent calmés, Baptiste s'écria :

« Sacrement de pénitence, c'était son juron favori, je veux que la corde qui servira tôt ou tard à pendre les trois coquins que nous avons rencontrés aujourd'hui m'étrangle si je crois un seul mot de ce que vous venez de dire. Il vaudrait mieux tout bonnement avouer que comme moi vous êtes poussés comme des champignons, remettant votre appétit au lendemain quand vous n'aviez rien à manger la veille. Pour moi qui me connais en homme, je vous

sais deux vigoureux gaillards, honnêtes et déterminés. Là franchement donnons-nous la main, ce sera entre nous à la vie et à la mort, si vous le voulez. Nos origines et nos titres de noblesse sont du même niveau et sans frime après que nous aurons soupé, je vous raconterai la mienne."

Ils échangèrent ensemble de cordiales poignées de mains et le silence ne fut bientôt troublé que par le pétilllement du feu et le bruit de leurs mâchoires.

Les appétits satisfaits, Baptiste commença sa narration: Son enfance avait été misérable comme celle de presque tous les enfants trouvés. Abandonné sur le bord du chemin, il avait été recueilli par une espèce de mégère qui l'avait élevé dans un but de spéculation. Elle parcourait les villes et les villages, exploitant la pitié des personnes charitables par l'état de maigreur et de dénuement dans lequel elle le maintenait en le privant de nourriture et en vendant les hardes qu'on lui donnait pour en employer l'argent à acheter des liqueurs spiritueuses dont elle se gorgeait.

Lorsqu'il eut atteint l'âge de sept ans, il avait déserté pour échapper à ses mauvais traitements et était venu rejoindre un campement de sauvages qu'il nomma et que je reconnus comme faisant partie de la tribu où j'étais chef, et au milieu de laquelle il avait passé une dizaine d'années. La guerre étant survenue, il s'était engagé comme volontaire dans le corps expéditionnaire du Commandant Ramsay qui partait pour l'Acadie.

Les ennemis du sol une fois repoussés, il s'était embarqué à bord d'une corvette française ayant nom La Brise. Pris comme corsaire et vendu en qualité d'esclave, en même temps que son chef sauvage qui commandait sur le même vaisseau à cinquante volontaires de sa nation, il était parvenu à s'échapper après des dangers sans nombre.

Il avait depuis sillonné les mers en tous sens et était revenu se faire trappeur avec le dessein bien arrêté de revoir ses anciens amis. Comme il était certain que le chef devait être mort dans les fers de l'esclavage n'en ayant eu aucune nouvelle depuis, il désirait surtout rencontrer la fille de ce même chef qui avait été une Providence pour lui avant son départ et la protéger dans le cas où elle serait dans la nécessité, en reconnaissance de ce qu'elle lui avait fait.

On peut imaginer avec quel intérêt mêlé de surprise j'écoutai cette histoire. Elle était d'ailleurs de nature à m'intéresser à plus d'un titre. D'abord la rencontre de Baptiste que j'avais double plaisir à revoir puisque je le connaissais depuis nombre d'années et que c'était le même qui enfant, était venu nous demander asile.

En l'absence de Paulo, il était le commensal le plus assidu de ma cabane.

Angeline lui avait voué une amitié toute fraternelle. Elle lui avait même donné des leçons de lecture et d'écriture qui avaient considérablement développé son intelligence déjà remarquable. Aussi le pauvre orphelin, peu habitué aux bons procédés, la traitait-il avec une déférence et un amour tout filial, bien qu'elle n'eût que peu d'années de plus que lui. C'était elle, la chère ange, qui l'avait engagé à prendre du service à bord de La Brise pour me porter secours au besoin. Ces derniers détails, je les ignorais entièrement.

J'étais doublement heureux de la rencontre de Baptiste. Bien que j'eusse la certitude que je ne m'étais pas trompé sur les scélérats qui avaient commis les actes de brigandage à Ste. Anne, j'allais cependant éclaircir tous mes soupçons, car Baptiste connaissait parfaitement Paulo ; aussi m'empressai-je de sortir de ma cachette.

Malgré le peu de bruit que je fis, l'oreille exercée des trappeurs les avertit de l'approche d'un étranger. Croyant à une attaque subite, ils disparurent derrière les arbres et je vis briller à la lueur du feu les canons de trois carabines. J'élevai la voix et continuai à avancer en disant : Est-ce que par hasard trois hommes jeunes et vigoureux comme vous l'êtes auriez peur d'un compagnon chasseur ? Je m'approchai complètement désarmé jusqu'auprès du feu.

A ma vue, Baptiste laissa tomber son fusil, puis la bouche ouverte, l'œil fixe, il me contempla un instant avec un étonnement indicible. D'un saut, il fut auprès de moi, m'embrassa les mains, fit mille contorsions, mille gambades, tant était délirante la joie qu'il éprouvait de me revoir. Ses autres compagnons le regardaient faire avec une surprise et un ébahissement non moins grands. Sans nul doute, ils crurent que leur chef devenait fou à lier.

Lorsqu'ils eurent repris leurs sens et que Baptiste leur eut donné quelques explications, il me fallut répondre aux pressantes questions de Baptiste qui me demandait des informations sur mon sort et celui d'Angeline.

Je lui racontai mon temps d'esclavage, mon évasion et les derniers moments d'Angeline et d'Attenousse aussi brièvement que possible.

On ne saurait voir une douleur plus réelle et des larmes plus sincères que celles qu'il versa en entendant ce récit. Sa rage contre Paulo était indicible. " Et moi, disait-il en m'interrompant à chaque instant, moi qui les ai tenus tous trois aujourd'hui au bout de ma

carabine. Ah ! si j'avais su, si j'avais su... mais les misérables ne perdent rien pour attendre."

Attenousse avait été pour lui un ami et un protecteur.

Il me raconta ensuite qu'il avait surpris une conversation entre les trois bandits, que ses compagnons n'avaient pu comprendre parce qu'ils parlaient dans la langue iroquoise à laquelle ceux-ci étaient étrangers.

Bien qu'il n'eût pu saisir qu'imparfaitement ce qu'ils se disaient, il avait vu qu'il s'agissait d'un projet d'enlèvement ; mais que l'entreprise qu'ils se proposaient devait être entourée de grands périls, car c'est à qui des trois ne l'exécuterait pas. Après avoir longtemps délibéré il fut facile à Baptiste de conclure, par les mots qu'il pouvait entendre quoiqu'ils ne fissent que des phrases déconsues qu'ils étaient décidés de mettre leur projet à exécution le plus tôt possible. Ils étaient poussés par l'espoir d'une rançon que le chef paierait pour délivrer son enfant d'adoption.

On peut concevoir l'impression que me fit cette révélation. C'était à n'en pas douter mon Adala qu'ils voulaient me ravir ; peut-être même étaient-ils déjà en marche. Ils avaient néanmoins compté sans leur hôte et, malheureusement pour eux, la partie était trop forte, ils ne devaient pas en recueillir le gain.

Nous concertâmes nos plans de défense, Baptiste et ses deux amis devaient surveiller toutes les démarches des brigands et m'avertir quand ils les verraient tenter quelque chose de suspect. La surveillance de Baptiste méritait considération surtout lorsqu'il était guidé par la reconnaissance comme dans cette occasion ; ses compagnons par amitié pour lui s'étaient liés de tout cœur à moi et me juraient fidélité. Ils étaient guidés par l'esprit des aventures d'abord, puis par le courage que met tout honnête homme à prévenir un crime et en prévenir ceux qui devaient en être les auteurs. C'était pour eux un stimulant plus que suffisant.

Comptant donc sur ces auxiliaires, je pris le chemin de ma demeure bien décidé à verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour défendre mes protégées.

En arrivant dans le village, j'informai les habitants que j'étais sur les traces de ceux qui avaient jeté la consternation parmi eux. Je leur fis connaître la tentative qu'ils devaient faire pour enlever Adala. Il n'y eut qu'un cri d'indignation parmi ces braves gens ; tous s'offrirent de me prêter main forte et nous nous séparâmes après avoir convenu de faire bonne garde et de donner l'éveil dans le cas où un des trois misérables serait aperçu rôdant dans les environs.

Quinze jours se passèrent dans une parfaite tranquillité et sans

que j'eusse de renseignements sur mes nouveaux alliés. Je connaissais trop la perspicacité et le dévouement de Baptiste pour douter un instant qu'il ne remplit scrupuleusement le rôle important que je lui avais confié.

Pendant ce calme apparent était bien loin de me faire prendre le change. J'étais trop au fait des habitudes sauvages pour ne pas voir dans ce repos une ruse afin de mieux nous surprendre plus tard, aussi avais-je pris mes précautions en conséquence.

Enfin le soir de la vingtième journée, j'étais assis sur le seuil de la porte lorsque le cri du merle siffleur se fit entendre; c'était le signal convenu. Je tressaillis involontairement. J'ordonnai à la vieille de fermer les contrevents, de barricader les portes et de n'ouvrir qu'à ma voix; puis je me dérangeai précipitamment vers l'endroit d'où était parti le cri. Je ne m'étais pas trompé, ce signal venait d'un des compagnons de Baptiste. C'était le gascon qu'il m'expédiait. Il m'informa que les trois bandits s'étaient occupés de chasse et de pêche, ils avaient fumé les viandes et les poissons comme s'ils se fussent préparés à un long voyage. Ils avaient de plus confectionné un léger canot d'écorce sur la rivière St. Jean et avaient déposé des provisions de distance en distance en descendant vers le village de Ste. Anne. Baptiste me faisait dire de plus qu'ils avaient préparé une hotte dont la destination était évidente. Il était d'opinion que cette nuit même ils frapperaient le coup décisif; puisqu'ils n'étaient qu'à deux lieues à peine des habitations. Je devais donc me tenir sur mes gardes pendant qu'eux-mêmes ne seraient pas loin.

Je fis prévenir six des hommes les plus déterminés et intelligents de mon voisinage et les disposai de manière que leur présence fut parfaitement dissimulée. D'après mes instructions ils ne devaient tirer qu'au premier commandement.

J'oubliai par malheur de faire la même recommandation au gascon éloigné d'environ trois cents verges de la maison où j'étais embusqué.

CHAPITRE XX

TENTATIVE ET ATTAQUE.

Une nuit des plus sombres enveloppa bientôt la demeure et tous les alentours. Un silence parfait régnait dans toute la campagne. Le temps était à l'orage; parfois un éclair illuminait la nue et

venait en serpentant se perdre dans un endroit désert : Le tonnerre grondait dans le lointain et ses roulements nous arrivaient comme les détonations de mèches de canons.

Vers onze heures le craquement d'une branche comme si elle eut été brisée sous les pas d'un homme retentit à mon oreille.

Deux carabines bien chargées étaient auprès de moi ; j'en saisis une et me tins prêt à tout événement. Je m'assurai aussi que mon couteau jouait parfaitement dans sa gaine.

Mon œil bien qu'exercé à l'obscurité dans les chasses à l'affut que je faisais la nuit, ne pouvait cependant percer les ténèbres qui m'environnaient.

Heureusement qu'un éclair brilla un instant. Il disparut très vite, mais néanmoins j'eus le temps de remarquer une touffe d'arbrisseaux qui se trouvait à trois arpens à peu près de la maison et qui n'y était certainement pas lorsque j'avais fait l'inspection des lieux.

Dix minutes après un nouvel éclair apparut au firmament.

J'avais toujours l'œil fixé vers l'endroit où je venais de voir le buisson. Pendant ce laps de temps, il s'était considérablement rapproché. Il ne devait pas être à plus de vingt pieds du gascon. Instruit par Baptiste des ruses des indiens, ce dernier n'ignorait pas qu'il y avait embuche et que l'ennemi s'avavançait. En même temps, son chien qu'il ne retenait qu'avec peine réussit à s'échapper et s'élança dans la direction du buisson en poussant d'affreux hurlements.

A peine y fut-il arrivé que ses furieux aboiements se changèrent en cris plaintifs. Le bouillant gascon n'y put tenir plus longtemps. En deux bonds, il fut à l'endroit où les bandits abrités par le buisson s'avançaient vers ma demeure. Une détonation se fit entendre, un blasphème affreux y répondit et le craquement de branches qu'on ne cherchait plus à dissimuler nous avertit que quelqu'un s'échappait.

Pendant ce temps le français faisait un bruit d'enfer. Les *sandédieux*, les *cadédis*, je te tiens *couquin*, étaient montés au plus fort diapason.

Des torches que nous avions préparées furent allumées et nous accourûmes. Le compagnon de Paulo avait rendu l'âme, la balle lui avait traversé le cœur. Le blasphème avait été son dernier adieu à la terre.

Quant au gascon en apercevant son chien qui perdait son sang par une large blessure à la poitrine il se mit à l'embrasser pleurant et lui prodiguant les épithètes les plus tendres tandis que les

couchons, les *voleurs*, les *canailles*, lui sortaient de la bouche par torrents à l'adresse de l'homme mort.

Sur ces entrefaites Baptiste arriva avec le Normand et les villageois. Tous avaient fait feu mais sans effet pensaient-ils.

Le cadavre du brigand fut identifié par les chasseurs comme celui d'un des compagnons de Paulo. Sa figure était hideuse. Une hotte qui devait servir à transporter Adala était auprès de lui.

Pendant ce dernier acte d'audace avait mis le comble à la terreur des habitants. Eveillés par nos coups de feu tous étaient accourus pour nous secourir ; les uns armés de haches, les autres de fourches, etc., etc., tant on craignait que nous eussions affaire à une bande plus considérable. On n'avait laissé aux maisons que le nombre d'hommes nécessaires au cas d'attaque.

Nous décidâmes de suite de faire une nouvelle battue. Au point du jour le lendemain nous devions nous mettre en marche pour fouiller avec le plus grand soin les bois d'alentour. Nous espérions qu'un des malfaiteurs peut-être tous les deux auraient pu être atteints par les balles et auraient été dans l'impossibilité de fuir bien loin.

Une semaine de recherches minutieuses et dont le cercle était chaque jour agrandi ne put nous faire découvrir d'autre trace qu'une ou deux gouttes de sang dans un fourré où bien probablement Paulo et *compagnie* s'étaient arrêtés.

Ces démarches infructueuses mettaient Baptiste au désespoir à cause de l'intérêt extraordinaire qu'il portait à l'enfant d'Angeline et d'Attenousse.

Le gascon de son côté était inconsolable de la perte de son chien ; il n'en parlait qu'en jurant comme un païen. Il aurait voulu être le diable en personne pour faire griller le *couquin* tant il redoutait la reconnaissance de sa Majesté Fourchue en faveur d'un misérable qui l'avait toujours si bien servi de son vivant.

Le normand lui accusait piteusement son peu de chance de ce qu'il était né un vendredi et sous une mauvaise étoile.

Cependant j'étais dévoré d'inquiétude. Je connaissais trop bien la scélératesse de Paulo, son caractère haineux et vindicatif pour ne pas être assuré que tôt ou tard, il tenterait une revanche éclatante.

Je n'osais donc plus m'éloigner de la maison et laisser Adala d'un seul pas. Je la conduisais par la main dans mes courses journalières. Si je sortais en voiture je la faisais asseoir à côté de moi. La nuit, son petit lit était placé tout près du mien. Je passais des heures entières à la regarder dormir essayant à deviner chacune de ses pensées. Quand je voyais ses lèvres roses s'agiter et laisser

échapper un sourire, je me demandais si elle ne causait en songe avec sa mère ou avec les anges ses petits frères. J'ajustais ses couvertures de crainte qu'elle ne prit du froid et doucement bien doucement, j'embrassais son couvre-pieds pour ne pas l'éveiller par le contact de ma bouche.

Elle avait à peine plus de quatre ans et j'admirais avec quelle rapidité son intelligence se développait. Tous ceux qui la connaissaient étaient aussi surpris de son étonnante précocité. Sa grand-mère et une bonne vigoureuse servante que j'avais engagée l'aimaient presque autant que moi.

L'hiver qui suivit se passa dans une parfaite tranquillité. On n'avait pas entendu parler de Paulo ni de son complice, les vols et les rapines avaient cessé.

Tout le monde se félicitait de l'idée qu'ils étaient pour toujours disparus, seul probablement je n'ajoutais pas foi à cette croyance devenue générale.

Toutefois une chose me rassurait, c'est que si je n'entendais rien dire de Baptiste et de ses braves compagnons, j'étais certain qu'ils surveillaient notre homme de près et feraient tout en leur pouvoir pour détourner les projets malicieux que le traître et son complice tenteraient contre moi ou plutôt contre Adala. Ce à quoi mes associés et surtout Baptiste tenaient le plus c'était de les prendre tous les deux vivants ; peut-être auraient-ils recruté quelques autres sauvages et ils jouissaient d'avance du plaisir de les livrer à la justice. Baptiste était rusé, mais il avait affaire à forte partie : Paulo de son côté ne manquait pas de finesse. Son intelligence naturelle, l'instinct de la conservation l'avertissaient qu'il était poursuivi. Aussi, comme je l'appris plus tard ; fallait-il faire de rudes marches pour ne pas perdre sa piste. La route qu'ils suivaient étaient toujours directe et tendait évidemment à un but... mais n'anticipons pas sur les événements.

DR. CH. DEGUISE.

(A continuer.)

UNIFICATION

INTERNATIONALE DES MONNAIES. ¹

Nous vivons à une époque où toutes les facultés de l'homme ou d'un pays en particulier semblent se généraliser ; toute inspiration, toute conception utile devient rapidement un bien commun aux nations.

La vapeur appliquée au commerce de mer et de terre forme un lien fraternel qui unit des peuples jadis tellement privés de communications entre eux, qu'on peut dire qu'ils ignoraient réciproquement leur existence. Une foule d'idées particulières, de pratiques, de principes, etc., deviennent de nos jours, des choses cosmopolites que l'on n'aurait pas songé à tirer du foyer de leur naissance, il y a un siècle.

Par un prodige que la science a vulgarisé, on invoque le secours de l'étincelle électrique pour rapprocher les distances, que dis-je ? supprimer l'espace et nous mettre en rapport instantané avec les antipodes !

Est-il donc surprenant de voir surgir au milieu de nous des philanthropes qui, contemplant l'espèce humaine comme une grande famille, voudraient voir les nations éclairées s'entendre entre elles sur l'adoption, au moins dans leurs rapports internationaux, d'un système commun de poids, de mesures et de monnaies ?

¹ Conférence lue à l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa, le 29 novembre 1871.

Qui peut dou'er des avantages qui découleraient de la réalisation des vœux que forment sur cette question intéressante les de Parieu, les de Lavelaye, les Herzog, les Hoch, les Hendricks et autres promoteurs éminents et habiles de cette grande mesure que l'on pourrait à juste titre caractériser d'humanitaire ?

L'uniformité internationale des poids, des mesures et des monnaies est essentiellement une pensée française qui date de l'époque du fameux système métrologique introduit en France par la loi du 7 avril 1793.

Ce système basé rigoureusement sur le système décimal, se rapportant à un seul et unique étalon, et fondé sur les principes solides de la science et de la philosophie, s'est recruté des admirateurs et des partisans parmi les hommes d'état les plus distingués des deux hémisphères.

Au nombre de ces hommes éminents, nous trouvons le philosophe Adams des Etats-Unis, dont je me permettrai de vous citer les paroles éloquentes que l'on trouve dans son Rapport au Congrès en 1821. sur ce sujet :

“ L'uniformité des poids et mesures, ” dit-il—“ cette uniformité permanente et universelle, adaptée à la nature des choses, à l'organisation physique, et au progrès moral de l'homme, serait un bienfait si grand, si transcendant, que, s'il existait sur la terre la combinaison d'un pouvoir et d'une volonté capable d'obtenir ce résultat par l'effet d'un seul acte, l'homme qui l'accomplirait mériterait une place parmi les plus grands bienfaiteurs de l'humanité. ”

Dans le savant rapport duquel j'extrais ce passage, il ne s'agissait que des poids et mesures, question de la plus haute importance au point de vue des relations commerciales entre les peuples, et d'un intérêt tout spécial aux yeux de la science des statistiques universelles.

C'est cependant ce point qui semble avoir rencontré les plus grands obstacles dans sa solution, chez les peuples étrangers au système métrologique de la France. Il fut donc momentanément au moins écarté de la question monétaire internationale dans la discussion qui eut lieu à la conférence de 1867, où se trouvaient réunis pendant l'Exposition Universelle, les délégués spéciaux de presque tous les gouvernements intéressés dans la solution de la question monétaire universelle.

C'est spécialement sur ce point que je me propose ce soir de fixer un instant votre attention.

Le mouvement actuel qui a pour but l'affiliation de tous les peuples civilisés au régime de l'unification internationale des monnaies, s'appuie sur la convention monétaire conclue le 23 déc. 1865, entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse.

Ce traité, où la France était représentée par M. de Parieu, membre de l'Institut et Vice-Président du Conseil d'Etat (l'âme de cette grande mesure), est rédigé avec une clarté et une précision qui en font un modèle de pièces diplomatiques et je ne saurais mieux vous donner une idée claire et juste de ce que l'on entend par l'unification internationale des monnaies qu'en vous lisant les principaux articles de cette fameuse convention.

Art. 2. Les hautes parties contractantes s'engagent à ne fabriquer à leur empreinte aucune monnaie d'or dans d'autres types que ceux des pièces de 100 fr., de 50., de 20 fr., de 10 fr., et de 5 fr., déterminés quant au poids, au titre, à la tolérance et au diamètre, ainsi qu'il suit :

Pièces.	Poids.	Tolérance,	Titre.	Tolérance de titre.	Diamètre.
100	32 gr.	258,06	1 millim.		35 millim.
50	16	129,03	1 "		28 "
20	6	451,60	2 "	900 millim.	21 "
10	3	225,80	2 "		19 "
5	1	212,90	3 "		17 "

Elles admettront sans distinction dans leurs caisses publiques les pièces d'or fabriquées sous les conditions qui précèdent, dans l'un ou l'autre des quatre états, sous réserve, toutefois, d'exclure les pièces dont le poids aurait été réduit par le frai de 1/2 0/10 au-dessous des tolérances indiquées ci-dessus, ou dont les empreintes auraient disparu.

Art. 3. Les gouvernements contractants s'obligent à ne fabriquer de pièces d'argent de 5 francs que dans le poids, titre, tolérance et diamètre déterminé, ci-après :

Poids.	Tolérance.	Titre.	Tolérance du titre.	Diamètre.
25 gram.	3 millièmes.	900 millièmes.	2 millièmes.	37 millimètres.

Ils recevront réciproquement les dites pièces dans leurs caisses publiques, sous la réserve d'exclure celles dont le poids aurait été réduit par le frai de 10/100 au-dessous de la tolérance indiquée plus haut ou dont les empreintes auraient disparu.

Art. 4. Les hautes parties contractantes ne fabriqueront désormais de pièces d'argent de 2 fr., de 1 fr., de 50 cents, et de 20 cts.

que dans les conditions de poids, de titre, de tolérance et de diamètre déterminées ci-après :

Pièces d'argent	Poids.	Tolérance.	Titre.	Tolérance de titre.	Dimensions.
2 fr.	10 gram.	5 millièms.	835 millièms.	3 millièms.	27 millim.
1 "	5 "	5 "	835 "	3 "	23 "
0 50	20 50	7 "	335 "	3 "	18 "
0 20	1 "	10 "	835 "	3 "	16 "

Ces pièces devront être refondues par les gouvernements qui les auront émises, lorsqu'elles seront réduites par le frai de 50/0 au-dessous des tolérances indiquées ci-dessus ou lorsque leurs empreintes auront disparu."

Je vous signalerai l'article 12, par lequel il est statué que " Le droit d'accession à la présente convention est réservé à tout autre Etat qui en accepterait les obligations et qui adopterait le système monétaire de l'union en ce qui concerne les espèces d'or et d'argent."

Nous nous demanderons quels sont les obstacles qui s'opposent à l'adhésion plus prompte et plus générale des autres puissances à un système si complet et dont la portée bienfaisante sur les peuples dans tous leurs rapports soit de commerce ou de société est universellement admise ?

Il semblerait que la rigueur du système métrique qui régit la question comporte des exigences auxquelles les nations qui possèdent des systèmes monétaires différents, ne peuvent pas ou ne veulent pas se rendre, et c'est vraisemblablement dans cette pensée que M. de Parien, avec la clairvoyance qui le distingue, a formulé avec le concours d'un comité spécial chargé de ce devoir, une série d'importantes résolutions qui furent mises aux voix à la conférence siégeant à Paris en 1867.

La première de ces résolutions est celle-ci :

1. L'unification monétaire ne saurait être réalisée par la création d'un système tout nouveau indépendant des systèmes existants. Elle doit avoir lieu par la coordination mutuelle des systèmes existants en tenant compte des avantages de certains types et du nombre des populations qui les ont déjà adoptés. Sous ce point de vue, le système de la convention de 1865 se présente comme celui qui paraît le plus recommandable, sous réserve des améliorations dont il est susceptible.

Passé à l'unanimité des voix, " ce vote, dit M. Herzog dans son admirable Traité sur l'Unification Monétaire Internationale, " renferme d'une part la reconnaissance universelle de la valeur pratique du système de la convention ; d'autre part il repousse la proposition de quelques économistes de créer une unité monétaire

placée en dehors des systèmes existants et représentée par 5 ou 10 grammes d'or à 0,10 de fin."

La 2e résolution votée comme la première à l'unanimité déclare qu'il est impossible de constater dès à présent des identités ou coïncidences partielles de types monétaires sur la base de l'étalon d'argent exclusif.

3. Il est au contraire possible de réaliser ce résultat sur la base et sous la condition de l'étalon d'or exclusif en laissant à chaque Etat la liberté de conserver transitoirement l'étalon d'argent.

Unanimité sauf les Pays-Bas.

4. L'importance internationale des monnaies d'or n'offrirait pas une garantie suffisante pour leur maintien dans la circulation de chaque Etat, si dans les pays qui ont eu jusqu'à présent l'étalon d'argent ou le double étalon, le rapport entre la valeur de l'or et celle de l'argent n'est pas établi sur un pied trop bas pour y permettre l'introduction sérieuse de l'or.

Unanimité moins la Prusse.

5. Il convient de constituer des types ayant un dénominateur commun pour le poids de la monnaie d'or avec un titre identique. Ce titre doit être de 9/10.

Unanimité.

6. Le dénominateur commun doit être de 5 francs.

13 voix contre 2 (l'Angleterre et la Suède). La Belgique et les Etats Allemands s'abstiennent.

7. Les monnaies d'or du dénominateur de 5 frs. doivent avoir cours légal dans les Etats qui se sont engagés réciproquement dans une convention monétaire.

Unanimité. (la Prusse, le Wurtemberg, Bade et l'Angleterre ne votent pas).

8. Il convient de compléter les types de la convention de 1865 par des pièces d'or de 25 frs.

Unanimité—abstension de la Prusse, du Wurtemberg et de Bade.

Il convient d'admettre également une pièce de 15 francs.

Pour : France, Espagne, Etats-Unis, Grèce, Pays-Bas, Portugal, Russie.

Contre : Autriche, Bade, Suisse, Italie, Danemark, Suède et Norvège.

Abstension : Bavière, Belgique, Angleterre, Prusse, Turquie et Wurtemberg.

9. Il n'y a pas lieu quant à présent de s'occuper des monnaies d'appoint en argent, ou des monnaies de billon.

Unanimité.

10. Il y a lieu de préciser quelques moyens de contrôle pour assurer la fabrication exacte des types communs de la monnaie internationale.

Unanimité.

11. Il est désirable que les mesures qui seraient résolues par les gouvernements des divers Etats pour modifier leur système monétaire dans le sens des bases indiquées par la conférence aboutissent autant que possible à des conventions diplomatiques.

Unanimité.

Telles sont les résolutions qui ont été soumises à la considération des représentants de plus de vingt des gouvernements les plus éclairés du monde civilisé, dont la somme totale des populations excède le chiffre de 350,000,000 d'âmes. Toutes ces résolutions ont été passées à l'unanimité, ou à la presque unanimité, à l'exception de celle par laquelle il est proposé d'admettre une pièce de 15 francs.

Ce concours presque unanime des délégués sur les bases de l'unification monétaire donne lieu d'espérer que cette grande question triomphera prochainement des préjugés nationaux qui l'entravent et de la difficulté qu'elle éprouve à faire concorder son système avec la co-existence de deux étalons, celui de l'or et celui de l'argent que l'on trouva légalisés en France, en Belgique, en Italie, en Suisse, en Espagne, en Russie, en Turquie et en Grèce. L'étalon d'or exclusif ne se rencontre qu'en Angleterre et en Portugal, et l'on pourrait ajouter les Etats-Unis, où l'étalon d'argent n'est conservé qu'en théorie étant à-peu près nul dans les transactions mercantiles et dans ses rapports monétaires à l'étranger.

Pendant que cette question occupait l'esprit public en Europe, le Parlement de la Grande Bretagne passait l'acte de la confédération des Colonies Britanniques dans l'Amérique Septentrionale et le Canada cessa d'être une Province pour devenir Puissance. Je me trouvai à cette époque à Paris comme l'un des Commissaires du Canada à l'Exposition Universelle de 1867, chargé de m'occuper des questions qui tenaient aux lois douanières des pays avec lesquels nous avons déjà ou pouvions avoir par la suite des relations commerciales ; il m'était de plus enjoint de m'occuper de la question des poids et mesures que nous regardions alors comme étant la seule à laquelle nous pouvions prendre part dans un congrès des nations — la question impériale des monnaies ne paraissant pas être du ressort d'une simple province de l'empire dont les

attributions politiques comme colonie étaient nécessairement bornées.

L'acte de la confédération des Provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, auxquelles ont été depuis annexées les provinces de Manitoba et de la Colombie Britannique, qui étendent nos limites à l'Ouest jusqu'aux bords de l'Océan Pacifique, venait toutefois donner à notre position un caractère quasi national et, entre autres pouvoirs qui nous étaient conférés par cet acte important de la législature Britannique, se trouvait celui de battre monnaie et de faire des lois pour le règlement de la question monétaire.

L'acte de confédération venait en vigueur le 1er juillet : heureuse coïncidence, car c'était là à-peu-près la date fixée pour la réunion à Paris, des délégués à la conférence monétaire. Vivement impressionné de l'intérêt que comportait cette question, je fis part des sentiments qu'elle m'inspira à M. Herbet, alors Conseiller d'Etat et Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères, qui eut la bonté de me ménager une entrevue avec M. de Parieu, entrevue précieuse puisqu'elle me mettait en rapport direct avec le chef éminent de plusieurs grandes mesures d'intérêt universel à l'ordre du jour, au nombre desquelles était en premier lieu l'unification internationale des monnaies.

Je profitai de l'heureuse circonstance pour puiser à sa source des lumières sur cette intéressante question, et sachant que le profondément regretté ministre de l'agriculture, l'Hon. Monsieur McGee, alors chef de la Commission Canadienne, dont j'étais membre, était à la veille de quitter Paris pour se rendre au Canada avant le 1er juillet, jour de l'inauguration de la nouvelle constitution, je m'empressai de lui faire part des renseignements que j'avais pris sur l'état de la question monétaire en rapport avec la grande œuvre de l'Exposition Universelle, et je me permis de lui représenter combien l'occasion était favorable pour le Canada, qui venait de faire un si grand pas vers le rang de nation pour en tirer profit en prenant sans retard une part active au mouvement énergique que l'on imprimait à la question monétaire internationale, à l'heure même, dans la capitale de la France. Nous avions en Canada table rase sur cette question, qui n'y avait pas encore été exploitée ni par conséquence semée d'entraves ou d'obstacles sérieux ; nous pouvions lui promettre notre concours et notre adoption pratique en ce qui touche les obligations et les conditions de la convention monétaire de 1865, bien que nous ne puissions signifier notre adhésion dans la forme d'une convention diplomatique.

Le 9 mai 1867, dans une lettre datée de Londres, M. McGee s'empresse de m'écrire et me dit : " Il serait impossible d'attacher une trop haute importance aux arrangements, touchant la question des monnaies internationales, auxquels vous réferez ; et je me ferai un devoir dès mon arrivée à Ottawa, de soumettre cette partie de votre lettre au ministre des Finances ou directement à mes collègues."

Le 22 mai 1868, le Gouverneur-Général de la Puissance du Canada sanctionnait la loi dont voici le préambule :

" Considérant qu'il est expédient qu'il y ait un système monétaire uniforme et commun à toute la Puissance du Canada ; et considérant qu'à la Conférence Monétaire Internationale qui a eu lieu à Paris en 1867, dans le but d'établir un système monétaire uniforme parmi les nations, la base d'un pareil système a été arrêtée, et qu'il est désirable que le système monétaire du Canada soit, autant que possible, assimilé à celui qui a été ainsi adopté, mais qu'il est aussi désirable qu'il soit (comme il l'est maintenant, excepté dans la province de la Nouvelle-Ecosse) de la même valeur que la monnaie métallique des Etats-Unis, et qu'il est en conséquence expédient de n'apporter aucun changement aux lois monétaires du Canada avant que l'on sache si la base arrêtée à cette Conférence sera ou non adoptée par les Etats-Unis,—à ces causes, etc. "

Ce pays se trouve donc ainsi identifié avec ce grand mouvement européen qui tend à doter tous les peuples civilisés d'une monnaie qui leur sera commune, basée sur un étalon d'or unique. Cette mesure est la première dans nos annales parlementaires qui porte si manifestement l'empreinte d'une nationalité qui s'affirme, et quoique l'acte contienne un article suspensif qui en fait dépendre l'opération de l'adhésion du Congrès des Etats-Unis aux bases de la conférence monétaire internationale de Paris, ce n'en est pas moins une loi établie dans les conditions voulues pour être mise en vigueur par la seule proclamation du Gouverneur.

Tandis que cette loi était à l'état de projet parlementaire, je crus qu'il était de mon devoir de communiquer à M. de Parieu ce qui se passait en Canada dans le sens de la conférence de Paris, sinon strictement en rapport avec la convention monétaire de 1865.

En accusant de la manière la plus bienveillante la réception de ce bill, M. de Parieu mit au jour, à l'égard du Canada, une pensée que l'on doit d'autant plus apprécier qu'elle est juste et vraie autant qu'elle est belle et flatteuse. Je crois pouvoir me permettre

de vous donner lecture du passage auquel je réfère. Voici le texte même de la lettre de cet homme savant et distingué — non moins que philosophe et philanthrope.

Paris, 29 mai 1868.

CONSEIL D'ÉTAT.
CABINET DU VICE-PRÉSIDENT. }

Monsieur,

Je vous remercie de votre précieux souvenir et des bonnes nouvelles que vous me donnez du mouvement d'unification monétaire auquel je m'honore d'avoir donné quelque impulsion depuis 1865.

Le Canada est un de ces pays intermédiaires sur lequel il semble que trois civilisations, anglaise, française et américaine se donnent pour ainsi dire la main.

Il fera tourner cette situation au profit d'un utile rapprochement et il est un des premiers à réaliser les principes de la conférence monétaire internationale que j'ai été heureux de voir citer dans l'art. 7 du Bill que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

Il m'est permis d'espérer que vous serez assez bon pour me tenir au courant de l'issue donnée à ce Bill intéressant.

J'ai mis hier à votre adresse un opuscule que j'ai publié le mois dernier sur la question à laquelle vos précieuses et honorables sympathies sont acquises.

Si vous avez le temps de le parcourir vous verrez par l'épilogue que l'unification monétaire n'est pour moi que le premier acte d'un drame conciliateur dont j'ai essayé de dessiner le second acte au moins, en formulant le plan d'une confédération de législation commerciale.

Si ces deux actes s'accomplissent ils auront une suite que nos enfants verront se développer, et qui tourneront au bonheur de l'humanité, il faut l'espérer.

Je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments les plus distingués et dévoués.

E. DE PARIEU.

L'épilogue mentionné par cette lettre fait si bien ressortir les vues larges et généreuses que l'auteur adapte à cette importante question, que je la transcris du *Journal des Economistes*, où a paru l'étude savante dont elle forme la conclusion :

« Nous ne reviendrons pas ici sur les avantages de l'unification monétaire. Nous ferons seulement remarquer, en employant les expressions de Kant, que cette unification serait un premier pas fait

vers la solution du grand problème de la constitution *cosmopolitique* de l'humanité.

“ Ce premier pas, dans notre opinion, serait le précurseur de rapprochements plus féconds encore. Pourquoi, en effet, diverses parties de la législation moderne ne subiraient-elles pas le même effort de rapprochement que les institutions monétaires ?

“ La monnaie n'a pas naturellement de frontière ; le commerce en a-t-il davantage, et serait il possible d'uniformiser les lois commerciales ?

“ Si tous les peuples comparaient à cet égard les résultats de leur expérience, n'y a-t-il pas quelque chance que le résultat de cette fusion serait préférable à la valeur de chaque élément séparé.

“ Au profit éventuel intrinsèque de la législation ainsi posée en commun, ne faut-il pas joindre l'immense avantage pour les intéressés, d'apprendre en même temps et dans le même code leur loi propre et celle des peuples voisins ?

“ Quel élément de concorde et d'affection mutuelle ne surgirait de ce rapprochement ? Pour que les nations se combattent, il est nécessaire qu'elles se croient plus différentes qu'elles ne le sont en réalité de nos jours. La similitude des institutions aiderait les hommes à reconnaître l'identité de leur race, comme l'identité de la coiffure et du vêtement fait ressortir souvent l'analogie des traits des individualités.

“ Ce rapprochement désiré des lois commerciales ne se fera sans doute qu'à la longue ; mais parmi elles n'en est-il pas une à l'égard de laquelle l'uniformité pourrait être tentée avec le plus de succès, je veux parler de la loi du change ?

“ A peine l'Allemagne confédérée avait-elle en 1848 commencé à coordonner ses divers systèmes monétaires, ¹ qu'elle a pensé à harmoniser certaines parties de sa législation commerciale. La *Wechselordnung* ou ordonnance sur le change, a été l'*erstling* ou les prémices de l'unité de législation germanique. Votée par le parlement allemand de Francfort, en 1848, à la suite des travaux d'une conférence siégeant à Leipzig, elle a frayé la voie à l'unité de législation commerciale sur divers points.

“ Cette dernière a été fondée plus tard à la suite des travaux énormes de la conférence de Nuremberg. ¹

“ Qu'y a-t-il en effet de plus cosmopolite, de plus affranchi du

¹ La coordination définitive est de 1857.

¹ Ils ont occupé 389 séances.

joug des frontières que la lettre de change? Qu'y a-t-il de plus propre à encourager le commerce international que l'émission d'un titre de circulation partout identique par les conditions de sa validité, la nature de ses effets, la durée et les conditions de déchéance des droits qui s'y rattachent?

“ Nous livrons ce sujet à l'attention des économistes, des commerçants et des hommes d'Etat, et nous considérons l'unité de législation et d'impôt, sur les instruments du change, comme le complément naturel de la réforme qui aurait uniformisé les signes monétaires dans lesquels est exprimé chez les divers nations de l'Europe l'objet direct des paiements à l'usage du commerce et des relations internationales.

“ Ainsi sont solidaires toutes les grandes pensées de paix et de civilisation. Je ne cacherai pas l'émotion d'étonnement et de satisfaction qu'on éprouve en voyant les initiatives humanitaires chaudement accueillies dans les pays les plus éloignés de leur point de départ. Aussi oserai-je proposer comme récompense, aux nombreux collaborateurs que j'ai vu se grouper autour de moi depuis la Convention de 1865, le mot d'ordre de la sagesse antique :

Nec sibi sed Noti genitum se credere mundo. ” ¹

L'idée d'une confédération de législation commerciale répond à un besoin qui se fait sentir dans tous les pays ; elle est donc d'origine cosmopolite ; elle attend son jour pour entrer dans le domaine des faits pratiques—mais quand même je la croirais irréalisable, je ne pourrais m'empêcher de l'applaudir tant elle part d'un sentiment noble et salutaire.

Mais il me semble que le temps justifiera les prévisions de l'homme d'Etat que je viens de vous citer. Cette conviction n'est pas tout-à-fait nouvelle chez moi, puisque en 1863, dans un article lu devant la Société Littéraire et Historique de Québec, sur les poids et mesures, je suggérai la possibilité d'adopter un système uniforme de poids et de mesures pour tous les pays sans changer l'économie intérieure de chacun en particulier, sous ce rapport. On me pardonnera, peut-être, de me citer moi-même, vu que ce passage est bref, et expliquera mieux ma pensée que si je cherchais à l'analyser :

“ Je me demande, cependant, avant de terminer, s'il ne serait pas possible que les nations adoptassent deux systèmes de poids et mesures, l'un ayant un caractère international et applicable au

¹ Tiré du *Journal des Economistes*, 1868, p. 71.

commerce étranger, l'autre adapté au génie et aux habitudes de chaque peuple en particulier, ce qui ne dérangerait pas les poids et mesures du commerce intérieur dont le changement présente toujours des obstacles presque insurmontables. Les étalons du commerce international pourraient être ainsi distingués des étalons du trafic local, de même que le droit des gens (*Jus Gentium*) est distinct du droit civil (*Jus Civile*). L'intelligence et l'instruction des hautes classes commerciales, dans toutes les parties du monde, rendraient probablement faciles la réalisation de cet objet, et procureraient au commerce ce langage universel que l'on pourrait lire et comprendre chez toutes les nations civilisées, comme la notation de la musique, la nomenclature de la botanique et les termes de la science."

Je craindrais d'abuser de votre patience en prolongeant davantage cet article, dans lequel pourtant je n'ai fait qu'effleurer mon sujet, mon but étant plutôt d'attirer votre attention sur l'étude de l'importante question de l'unification internationale des monnaies que de l'approfondir.

Je tenais aussi à vous signaler l'acte solennel d'adhésion par lequel les hommes d'état de notre pays ont salué cette grande mesure, en formulant une loi qui, autant que les circonstances le permettaient, s'est harmonisée avec les vues émises et les résolutions adoptées à la conférence monétaire tenue à Paris pendant l'Exposition Universelle de 1867.

R. S. M. BOUCHETTE.

LE JOURNAL DES JÉSUITES. ¹

La publication du *Journal des Jésuites* est l'événement littéraire de la saison. Ce beau volume prend place à la suite des voyages de Jacques Cartier, des œuvres de Champlain, de Sagard, de Lescarbot, des Relations des Jésuites et de cent ouvrages qui nous mettent sous les yeux l'époque si curieuse et si intéressante à étudier de la fondation de la Nouvelle-France.

Ce qui nous reste en main de manuscrits précieux, formerait bien encore une centaine de volumes, mais Paris ne s'est pas fait en un jour, sachons attendre, puisqu'il est si difficile d'induire nos hommes publics à protéger ces sortes de publications. Peut-être aussi a-t-on peur de voir arriver, à la suite, la masse de documents historiques concernant le Canada que recèlent les voûtes des ministères en France et qui ont été à peine explorés, à peine vus, à peine devinés, j'oserais dire. En ce moment, où les programmes politiques sourdent de tous côtés, si j'étais électeur, je glisserais dans leurs listes un article ainsi conçu : "Composition d'un bureau destiné à recueillir nos archives historiques, à les co-ordonner, à les rendre accessibles à tous, et à en publier une partie, selon les ressources du Trésor." Au commencement, on rirait de moi, et je serais enterré vivant, mais l'idée prendrait son cours, recruterait des partisans dans toutes les classes, vu qu'il se rencontre partout des patriotes éclairés, et finalement nous arriverions

¹ Publié d'après le manuscrit original conservé au Séminaire de Québec, par MM. les abbés Laverdière et Casgrain. In quarto, 403 pages. A Québec, chez Léger Brousseau, 1871.

à réaliser ce qui actuellement a la consistance d'un rêve ou à peu près. On voit quel révolutionnaire je serais si j'étais électeur.

Le *Journal des Jésuites* est un cahier de notes écrites au jour le jour, depuis l'année 1645 jusqu'à 1668, par le supérieur des Jésuites résidant à Québec. L'on n'y voit peu ou point de digressions ; les faits y sont couchés au moment où ils se produisent, voilà tout. Chaque ligne contient une information dont l'Histoire peut tirer parti. Il est bien malheureux que les cahiers qui suivaient ce premier, aient été perdus pour toujours, comme on le croit assez généralement.

Cette publication est le fruit du travail de deux experts en matière d'histoire et d'archéologie canadiennes : les abbés Laverdière et Casgrain.

Ce n'est pas tout que de trouver un document du temps passé, il faut encore pouvoir le lire, le comprendre, et l'annoter—trois choses terribles pour ceux qui n'ont point fait de ces sortes de travaux une pratique constante, aidée par beaucoup de savoir.

Le *Journal* est tiré en édition de luxe : Papier crème, de la consistance du parchemin, caractères neufs reproduisant avec fidélité le type ancien ; impression correcte ; élégance dans la moindre disposition des parties de l'ouvrage ; enfin un volume *in quarto*, de 403 pages qui paraît sortir des presses renommées des grands éditeurs de l'Europe. Voilà ce que l'on fait aujourd'hui à Québec, pour les lecteurs d'un petit pays à peine connu des "savants" du Vieux-Monde. M. Brousseau a dû dépenser cinq ou six cents louis dans cette entreprise nationale,—car elle a droit à ce nom.

Je demanderai que l'on me permette de prendre au hasard des citations dans ce livre, dont il me serait impossible de bien parler en tirant tout de mon fond. Le plus long article fait de cette manière, doit être agréable à lire parce que tout l'ouvrage est composé de fragments remplis de traits intéressants.

Je procède donc :

* *

1645. " Cette année on commença¹ à vendre du bois, et celui qui le fournissait par les maisons en avait 30 sols de la corde, s'il le prenait sur les terres d'autrui, mais de celui qu'il prenait sur ses terres, il en avait deux livres, c'était donc dix sous la corde."

¹ A Québec.

“ Mars 1647. M. Hebout, habitant, nous fournit cinquante cordes de bois pour deux cents livres.”

*
*
*

“ Le 27 novembre 1645, mariage de la fille de monsieur Couillard avec le fils de Jean Guion. Le Père Vimont assista aux noces ; il y eut deux violons pour la première fois.”

“ Le 18 juin 1646, se fit le mariage de Montpellier, soldat et cor-donnier, avec la fille de Sevestre ; on y dansa une espèce de ballet, savoir cinq soldats.”

Qui dit danser aux noces ne dit pas danser au bal. Cette distinction a toujours existé parmi nous. Autrefois, le curé prenait une part assez active aux réjouissances qui suivaient la consécration du mariage ; quant aux réunions dansantes qui avaient lieu sans rapport avec une cérémonie de cette nature, elles ont toujours été blâmées par l'Eglise—on sait cela.

En 1664-5-6, l'envoi du régiment de Carignan, suivi d'un renfort de colons, et accompagné de changements majeurs dans l'adminis-tration de la colonie, paraît avoir soufflé un esprit nouveau dans le cercle des fonctionnaires. Voici ce que le *Journal* enrégistre : “ Le 4 février 1667, le premier bal du Canada s'est fait chez le sieur Chartier.”

Le sieur Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, exerçait alors la charge de lieutenant-général de la prévôté de Québec, si je ne me trompe. Il devait être en relation constante avec tout le beau monde qui venait de débarquer sur nos rivages ; de là probable-ment le *besoin* qu'il éprouva de donner le premier bal qui se soit fait. Ajoutons que depuis sept ou huit semaines, les troupes, vic-torieuses des Iroquois, rentraient petit à petit dans Québec, sous le commandement de M. de Tracy. Belle occasion pour battre un entrechat.

La maison du marquis de Tracy était un luxe dont les Cana-diens n'avaient point eu d'idée jusque là. Il ne sortait lui-même par les rues qu'entouré d'officiers, suivi de plusieurs laquais, et précédé de pages et d'une escouade de gardes. Notre gouverneur général n'en fait pas autant.

L'argent monnoyé qui avait été presque inconnu dans le pays avant 1665, s'y était répandu tout-à-coup avec les troupes, et la liberté du commerce qui fut proclamée en même temps, tout nous explique le “ premier bal ” comme aussi l'exclamation du Père le Mercier : “ Dieu veuille que cela ne tire point en conséquence ! ”

Le 4 février 1667 était un vendredi, ce qui ne paraît pas avoir porté malheur à l'innovation introduite en ce jour néfaste, car le goût des bals s'est diantrement propagé depuis !

* *

“ 1^{er} décembre 1645. Ceux de la forge vinrent demander le vin de la St. Eloy.”

C'était l'habitude des forgerons de chômer le jour de saint Eloi, leur patron. On voit par les registres de certaines paroisses que ces fêtes finirent à la longue par dégénérer en désordres auxquels prenait part toute la paroisse. Vers 1740 les autorités ecclésiastiques formulèrent des défenses vigoureuses contre cette coutume qui disparut, à ce que je crois, avec la domination française.

* *

“ Environ vers ce temps (décembre 1645) on commença à faire le pain à la maison, tant à cause que celui qu'on nous faisait au four du magasin ¹ n'était pas bon, que parce que l'on se voulait servir du blé du pays, dont on ne se servait point au magasin.”

Les produits du pays n'étaient pas suffisants pour nourrir la population, quelque peu considérable qu'elle fut. J'ai un contrat de mariage en date de 1651 qui promet pour dot de l'épousée, un baril de lard livrable l'année suivante à l'arrivée des vaisseaux de France.

* *

1645. “ Le premier coup de la messe de minuit sonna à onze heures ; le deuxième, un peu avant la demie, et pour lors on commença à chanter deux airs : *Venez mon Dieu*, et *Chantons Noé*, etc. Monsieur de la Ferté faisait la basse, et Saint-Martin jouait du violon ; il y avait encore une flute d'Allemagne, qui ne se trouva pas d'accord quand ce vint à l'église. Nous eûmes fait ² un peu devant minuit ; on ne laissa pas de chanter le *Te Deum*, et un peu après, on tira un coup de canon pour signal de minuit, où commença la messe. Le pain béni se fit lorsque le prêtre alla pour ouvrir son livre. Ce fut le premier depuis plusieurs années, qu'il avait

¹ Le magasin de la Compagnie des Cent-Associés.

² Fait, fini, terminé cette partie de l'office.

été intermis¹ pour les préférences de la distribution que chacun prétendait. Le renouvellement s'en fit par la dévotion des taillandiers,² qui eurent dévotion de le faire à la messe de minuit, et les esprits se trouvèrent disposés à remettre³ cette coutume ; monsieur le Gouverneur eut le chateau pour le faire⁴ le dimanche après. Ce que l'on fit pour obvier aux préférences prétendues, fut d'ordonner qu'en ayant donné au prêtre et au gouverneur, on donnerait à tout le reste comme il viendrait et se trouverait à l'église, commençant tantôt par en haut, et tantôt par en bas."

Et plus loin :

"Le dimanche, 21 janvier 1646, madame Marsolet devant faire le pain bénit, désira le présenter avec le plus d'appareil qu'elle pourrait. Elle y fit mettre une toilette, une couronne de bouillons de gaze ou de linge à l'entour. Elle désirait y mettre des cierges, et des quarts d'écus⁵ aux cierges au lieu d'écu d'or⁶ qu'elle eut bien

1 Intermission, cessation, suspension.

2 TAILLANDIER. Artisan qui fait des instruments et outils tranchants, qui aigüise de gros ferremens sur la meule. *Faber ferrarius*. En plusieurs lieux, on les appelle *œuvres blanches*. Les taillandiers font des forces pour les tondeurs, des faux pour les paysans, des haches, cognées, pour les bucherons, des serpes, rabots, ciseaux et toutes sortes d'outils pour les ouvriers. On appelle aussi *taillandiers*, les ouvriers en fer blanc, qui font des lanternes, des entonnoirs, etc., et que le peuple appelle : *ferblantiers*. (*Dictionnaire de Trevoux*).

Comme en 1645 l'on n'avait pas encore commencé à exploiter les mines de fer de la colonie, il ne devait pas s'y trouver beaucoup de "fabricants d'outils tranchants ;" le nom de taillandiers devait plutôt s'appliquer à l'autre catégorie d'ouvriers mentionnée dans l'article ci-dessus du dictionnaire.

3 Rétablir.

4 Pour donner le pain benit.

5 Ecu. Pièce de monnaie ainsi appelée parce qu'elle est chargée de l'écu de France. L'écu de France d'argent vaut d'ordinaire soixante sols, c'est ce qu'on appelle : *écu blanc*. En 1641, le roi ordonna la fabrication d'une nouvelle monnaie d'argent sous le nom de *Louis d'argent*, ou de pièce de soixante sols, qu'on nomme aussi communément : *écu blanc*. (*Dict. Trevoux*).

Le *quart d'écu* était alors une monnaie fort en vogue dans la vieille France ; il valait le quart d'un écu, ou quinze sous. Plus tard on le haussa d'un sou, ce qui établit une différence avec l'ancienne valeur de l'écu, car lorsque le prix d'un article devait se payer en *quarts d'écu*, on entendait par là que c'était un écu de soixante-et-quatre sous, quoiqu'il n'en existât pas de cette valeur. Ce compte avait cours en France au commencement du siècle dernier ; en Canada, je ne sais comment, par suite de l'agiotage probablement, nous avons eu l'*écu français*, qui, au lieu de valoir soixante ou soixante-quatre, valait soixante-six sous ; c'était la pièce de trois francs haussée de six sous.

6 L'écu d'or valait à peu près cent douze sous. Il y avait le *demie écu d'or* qui représentait juste la moitié de l'autre dans la comptabilité.

Le mot *piastre* qui vient des Anglais ou des Espagnols, fut adopté en Canada

désiré y mettre, mais voyant qu'on ne lui voulait point permettre, elle ne laissa point de le faire porter avec la toilette et la couronne de bouillons ; mais devant que de le bénir, je fis tout ôter, et le bénis avec la même simplicité que j'avais fait les précédents et particulièrement celui de M. le Gouverneur, crainte que ce changement n'apportât de la jalousie et de la vanité. ”

*
*
*

L'année 1645, à la messe de minuit, “ il y avait quatre chandelles dans l'église, dans des petits chandeliers de fer en façon de gouçole, et cela suffit. Il y avait en outre deux grandes chaudières fournies du magasin, pleines de feu pour échauffer la chapelle. ”

Pas n'est besoin d'ajouter que les poêles de fonte de Saint-Maurice étaient encore dans la terre, à l'état de minerai.

1647. Jour de Noël. “ Il y eut trois pains bénis : taillandiers, chirurgiens et boulangers ”.....“ Il y avait trop de chaudières à l'église à la messe de minuit, deux suffirent avec celle de M. le Gouverneur, et elles furent allumées trop tard, de sorte qu'il fallut les faire ôter ; il y en avait 5 ou 6. ”

1660. Fête de l'Epiphanie. “ Les soldats faisant le pain béni ce jour-là, firent retentir les tambours et flûtes, et viurent de la sorte à l'offrande, et s'en retournèrent de la sorte à la fin de la messe, ce qui choqua puissamment M. l'Evêque, auquel toutefois ayant porté un chateau, il leur envoya deux pôts d'eau-de-vie et deux livres de petun. ”

“ Le Dimanche de Pâques, (même année) il y eut difficulté pour le pain béni que donnait M. le Gouverneur, le prétendant présenter à l'ordinaire avec tambours, etc., et M. l'Evêque ne le voulant souffrir ; la chose fut accordé de la sorte que le pain béni serait porté devant le service et reporté après, afin que le service ne fut point interrompu. ”

“ Le jour de Pâques 1661, le pain béni de M. le Gouverneur fut donné et béni au contentement de tout le monde entre le *Kyrie* et

vers la fin du dix-septième siècle. La valeur de la piastre correspondant à six francs ou cent vingt sous de la monnaie française, on eut deux désignations : la *piastre* proprement dite, où l'étalon de six francs, et la *piastre française* (six francs et douze sous), dont la moitié était représentée par le terme *écu français*, bien que le véritable écu français fut de trois francs et non de trois francs et six sous.

J'écris à la hâte ces notes très-incomplètes en voyant les épreuves de la Conférence de M. Bouchette, publiée dans la présente livraison.

1 Avant.

le *Gloria* ; une faute y fut faite, de donner le pain béni à M. le Gouverneur devant que d'en donner au Chœur. ”

Il y aurait lieu de raconter ici les longs débats que le rôle de distribution du pain-béni occasionna, à divers époques, dans nos paroisses. C'est un curieux côté des coutumes de notre peuple. Mentionnons les faits suivants :

Ordonnance (année 1670) du Conseil Supérieur :

“ Sur ce qui a été représenté par les marguilliers de l'église de Québec que plusieurs particuliers, habitants de la dite ville et des environs, refusaient de rendre le pain béni à leur tour, quoiqu'ils y soient naturellement obligés en qualité de paroissiens, le Conseil ordonne que tous les habitants rendront le pain béni à leur tour en l'église ou chapelle où ils seront obligés de faire leurs Pâques à peine d'amende, etc. ”

En 1714, aux Trois-Rivières, Rémond Crevier et Pierre Dubord-Lafontaine, marguilliers de la fabrique de Champlain, plaidèrent contre François Poisson, seigneur de Gentilly, qui fut condamné à donner le pain-béni annuellement à son tour de rang, parce que sa localité était desservie de Champlain.

Grande question aussi que celle de la préséance dans la distribution ; ou comme s'exprime le *Journal* : les préférences en la distribution que chacun prétendait.

En 1716 un règlement concernant les honneurs à rendre dans les églises, accorda aux marguilliers le privilège de recevoir le pain béni au banc-d'œuvre, avant le commencement de la distribution générale.

Les prétentions survenaient de tous les côtés. Le capitaine de paroisse voulait qu'on lui fixât son rang dans l'église, et bien entendu qu'il n'était pas disposé à accepter le dernier. Les huissiers greffiers, et autres fonctionnaires subalternes pétitionnaient à la file à qui mieux mieux. On fut même obligé de promulguer une Ordonnance pour rabaisser les exigences des chœurs et des personnes qui prenaient place au chœur et qui voulaient marquer dans le cérémonial.

*
* *

1645. “ Deux de nos Français s'étant mis à boire en attendant la messe de minuit, s'enivrèrent avec ¹ beaucoup de scandale de quelques Français et Sauvages qui les virent. On prêcha fortement contre eux à raison de ce que les Sauvages disaient : “ On nous

1 Aujourd'hui nous dirions : Au grand scandale de quelques Français...

fait prendre la discipline quand nous nous enivrons et on ne dit rien aux Français." Il n'en fallait pas davantage que ce qui fut dit en public. M. le gouverneur les fit mettre sur le cheval, exposés à un nord-est épouvantable."

Les mémoires du temps font voir quelles tristes conséquences produisait la vente des boissons aux Sauvages et la vigilance que l'autorité ecclésiastique déploya pour empêcher le mal de se propager. Mais voici un autre trait de mœurs :

" Au mois de mai 1646, je trouvai qu'on avait volé et crocheté un coffre où on avait pris tout le pauvre butin d'un homme montant à plus de vingt-cinq écus. On déclama fort là contre en chaire, comme contre un commencement de vice qui n'avait point encore été vu pardeça, ¹ où on allait sans défiance."

Tout le monde connaît la lettre du Père Le Jenne qui dit que l'on entendait parler de vols, de meurtres et de mauvais comportements une fois par an... sur les gazettes qui venaient de France !

..

" Le 14 février 1646, ² jour des Cendres, à l'issue de la grande messe, après la Communion, on donna des cendres. On avait été averti qu'elles ne se mettraient ni sur les calottes, ni sur les coiffes des femmes, mais qu'il fallait présenter les cheveux ; on y manqua mais il est facile au prêtre de suppléer en les mettant dessous la coiffe."

Ailleurs, le *Journal* ajoute en son vieux style :

" Le jour des Cendres 1660 à la paroisse il y eut un monde raisonnable à la grande messe, qui eut bien mérité une petite exhortation sur la cérémonie."

..

" Mai 1646. Pour la procession du saint Sacrement, il fut arrêté que M. le gouverneur nommerait qui il lui plairait pour porter le dais de sa part ; que les deux marguilliers le porteraient aussi, et un Sauvage ; que les années d'après, les marguilliers avec le curé aviseraient à qui il le faudrait offrir de le porter, la disposition de trois batons leur étant laissé libre et la disposition du premier à M. le gouverneur."

¹ De ce côté de l'océan.

² Cette année 1872 le jour des Cendres est tombé également le 14 février.

*
*
*

“ 1659. Le diacre, M. Pelerin, à la messe de minuit, et à celle du jour, ayant fait encenser M. le gouverneur par le thuriféraire au lieu de l'encenser lui-même selon la coutume, M. le gouverneur s'en ressentit bien fort, de sorte qu'il vint à examiner ses droits, et ayant trouvé que dans le cérémonial des évêques il y avait qu'il devait être encensé immédiatement après l'évêque, non-seulement il prétendit être encensé par le diacre à la messe, mais aussi par le prêtre assistant qui avait encensé à vêpres l'évêque, devant les prêtres du chœur, soit à la messe, soit à vêpres. Sur quoi y ayant eu grand contestation entre M. l'évêque et M. le gouverneur, nous fûmes entremis pour accorder le différend, qui le fut à la manière qu'il est expliqué dans un acte qui en fut fait, qui se trouvera dans les archives.”

Cette mention d'actes déposés aux archives du monastère se répète fréquemment dans le *Journal*. On voit par là quelles sources précieuses pour l'histoire du pays devaient renfermer ces dossiers, qui ne nous sont pas parvenus, mais que des fouilles persévérantes remettront-peut-être en lumière, un jour ou l'autre.

*
*
*

Voici à propos du Jour de l'An, un passage à noter :

“ Le 1 janvier 1660, nous partîmes sur les six heures le Père Dablon et moi, pour saluer monsieur l'évêque, puis monsieur le gouverneur ; nous arrivâmes de trop bonne heure¹ au fort, la porte n'était pas encore ouverte, il nous fallut attendre là quelque temps, mais je crois que ce fut pour se disposer à faire la salue qu'il firent, car le sergent ouvrant la porte fit le compliment tout entier de parole et d'effet, tirant son pistolet, puis tous les soldats en haie tirant leur coup. Je les remerciai sur le champ leur disant que nous ne méritions pas cet honneur, et leur envoyai chacun un chapelet. (Peut-être serait-il plus à propos une autre fois d'envoyer voir si la porte du fort est ouverte.) Outre le chapelet, un pot d'eau-de-vie et une livre de pétun.”

La parenthèse renferme une recommandation utile pour l'avenir, en pareille circonstance. Le *Journal* est avant tout un registre privé, où le supérieur de la communauté consigne, à chaque événe-

¹ Six heures du matin. C'est un peu tôt, même pour une visite du Jour de l'An.

ment, en même temps que le résumé du fait, les observations qu'il croit propres à éclairer et guider plus tard son successeur. C'est ainsi qu'en parlant du feu de la Saint-Jean en 1646 il dit : M. de Saint-Sauveur n'y était pas ; il l'y faut inviter une autre fois ; ou en 1657, à propos de la messe de minuit : " Il ne faut plus dorénavant retirer les chapelains de leurs chapelles pour faire diacre et sous-diacre en les privant de dire la messe de minuit en leur monastère ; c'est un sujet de murmure raisonnable ;" ou bien encore en 1649 : " La messe de minuit fut précédée des Matines, qui furent dites pour la première fois, et bien. On chanta les troisièmes psalmes des Nocturnes en faux-bourdon et les réponses du dernier Nocturne en musique. En l'élévation, musique avec violes, et pendant les communions, qui se firent par un autre prêtre pendant que celui qui avait dit la grande messe disait une autre messe à voix basse : Tout cela est bien comme cela." Ailleurs :

" Il serait meilleur de faire déjeuner les musiciens ordinaires de la maison devant les grandes messes, pour pouvoir mieux fournir au chant. "

* *

1663. " Les Hospitalières et Ursulines envoyèrent des gâteaux des Rois pour les sauvages, le jour des Rois sans en être reuises. "

* *

" Le 6 février 1660, consulte générale pour aviser à l'heure du dîner et de la collation en Carême : pour le dîner, il fut dit qu'on ne changerait point l'heure ordinaire de onze heures et un quart, cela étant fondé sur les auteurs et sur privilèges ; pour la collation qu'au lieu de six heures et demie qui était l'heure où elle se faisait par le passé, elle se ferait dorénavant à sept heures pour se conformer de plus près à la coutume de France et à l'esprit de l'Eglise et de la Compagnie¹ de considérer ce temps-là comme un temps de pénitence "....." On publia partout la permission de manger des œufs pour cette année ; on ne parla point de fromage, on en supposa la permission comme du beurre. "

¹ De Jésus.

* *

“ Le 1er janvier 1661, nous n'allâmes au fort, le Père Dablon et moi, que sur les huit heures ; nous ne fûmes point salués des soldats ”.....“ M. le Gouverneur nous vint saluer, comme l'on passé, à l'issue de la grande messe ”.....“ Les habitants, chacun en particulier, m'étant venu saluer, je les allai voir ensuite et portai aux enfants un *Agnus Dei* et un petit morceau d'écorce de citron. ”

Autres passages concernant le Jour de l'An :

“ Le 1er janvier 1662, le matin vint un tambour donner des ambades dans notre curritoire à cause de Monseigneur l'Evêque ; on ne jugea pas à propos de le repousser. On lui demanda de la part de qui il venait ; il dit que c'était de la sienne pour M. l'Evêque et pour le Supérieur. ¹ On lui donna un écu blanc. Peut-être faut-il empêcher cela quand Monseigneur ne logera plus avec nous. ”... ..

“ J'envoyai à nos Pères à chacun une demie douzaine d'écorces de citron, ² y en étant venu par les derniers vaisseaux grande quantité. ”

“ Peut-être faut-il.....quand Monseigneur ne logera plus... ” au lieu de “ faudra-t-il. ” Les éditeurs ont jugé à propos, avec raison, de reproduire non-seulement le texte du manuscrit, et les notules qui s'y trouvent, mais jusqu'aux fautes d'orthographe, de grammaire et d'épellation qu'il renferme.

* *

“ Le dernier jour de l'an 1662, pour les étrennes des nôtres, le P. ministre porta dans les chambres de nos Pères trois écorces de citron chacun et un pain de bougie. ”.....

Le pain de bougie paraît avoir été en grand honneur à cette époque. Il est certain qu'on devait le trouver commode pour circuler dans les corridors des monastères, attendu qu'il offrait plusieurs avantages que n'ont pas, même aujourd'hui, les lampes à la main. Nous ne nous en servons plus que pour allumer la cire à cacheter. Le pain de bougie est une menue chandelle de

1 Le Supérieur des Jésuites.

2. Qui nous expliquera cette coutume de donner en étrennes des écorces de citron ?

cire, très-longue et enroulée sur elle même en forme de pain, ce qui la rend facile à manier.

..

“ Le Lundi-Saint 1661, à la paroisse, eu lieu le lavement des pieds de treize petits enfants. *Multa ibi peccata scilicet* :

1o. On ne donna aucun tablier, ce qui fit que l'évêque gâta son aube ; le diacre et sous-diacre n'ôtèrent point leurs dalmatiques ; on n'avait pas prévu ce qu'on devait chanter ; on ne donna rien à ceux à qui on avait lavé les pieds,—on voulut toutefois suppléer le lundi de Pâques, Monseigneur l'Evêque bénissant une cinquantaine d'échaudés¹ qu'on distribua aux enfants et aux treize à qui on avait lavé les pieds.”

..

L'hiver de 1662-3, sur onze Français employés à Tadoussac, neuf profitèrent d'une occasion propice pour décamper, au grand préjudice, sans doute, de ceux qui les employaient. Le 5 juillet suivant, dit le *Journal*, fut amené à Québec un des fuyards de Tadoussac, nommé LaBrie, qui fut pendu le lendemain.

C'est assez rigoureux, mais ne blâmons point, car de notre temps (il y a cinquante ans) on pendait un homme pour le vol d'un mouton.

“ La nuit du 23 au 24 janvier 1663, la maison de la Badaude² fut volée, et le voleur Larosé y mit le feu pour couvrir son jeu, mais convaincu fut pendu.”

La moralité de la population était chose remarquable. Voici ce que le gouverneur Boucher écrivait en 1663 :

“ Pour ce qui est des garnements, s'il en vient, c'est qu'on ne les connaît pas ; et quand il sont dans le pays, ils sont obligés de vivre en honnêtes gens, autrement il n'y aurait pas de jeu pour eux : on sait aussi bien pendre en ce pays qu'ailleurs, et on l'a fait voir à quelques-uns qui n'ont pas été sages.”

¹ ECHARDÉ. Gâteau fait en forme de triangle ou de cœur, avec de la pâte échaudée, de l'eau, du sel, et quelquefois avec du beurre et des œufs. On mange le Jeudi-Saint des échaudés bénis.

On appelle aussi échaudé trois rues disposées en triangle qui font une île en la forme d'un échaudé.” (Dict. de Trevoux).

² Il y avait à cette époque deux ou trois familles Badeau à Québec et à Beauport.

Qui donc nous a fait croire que la cravate de chanvre est une institution apportée ici par les lois anglaises !

* *

Pour faciliter les recherches, le calendrier de chaque année, à partir de 1645, a été ajouté par MM. Laverdière et Casgrain, ainsi qu'un index analytique dont on est bien aise de faire usage.

Si vous étudiez l'histoire du Canada, ce livre vous est absolument nécessaire ; si vous vous bornez à lire le récit des faits historiques, il vous présente aussi une foule de traits curieux que vous pouvez rattacher aisément à votre lecture ; si enfin vous ne cherchez qu'à vous meubler la tête d'anecdotes historiques, ouvrez encore ce livre, c'est une source vive.

Je l'ai feuilleté avec tant de plaisir que le lecteur ne comprendra peut-être pas mon admiration avant d'en avoir fait autant—ce à quoi je l'invite avec instance.

BENJAMIN SULTE.

LOUIS JOLIET.

- de 61 -
(Suite.)

Ces principes, Colbert les avait fait connaître depuis longtemps et ne cessait de les rappeler. C'était par ces considérations qu'il avait voulu arrêter le commerce des pelleteries qui débordait le pays. Lorsque l'intendant Talon, lorsque le comte de Frontenac était arrivé, ils avaient vu l'industrie, l'agriculture négligées pour la traite des pelleteries par les habitants, qui préféraient courir les bois à faire du goudron ou de la potasse et à défricher les terres, menaient une existence de vagabonds, contraire à la fois à la morale et à l'intérêt de la colonie.—Pour remédier à cet état de choses, Colbert avait révoqué les permissions de traite contre l'avis du comte de Frontenac.¹ Dans ces conditions, l'établissement d'un poste éloigné favorisait d'autant plus des vues de commerce, auquel le nouvel état de choses mettait des entraves.

Le refus fait à Joliet fut donc on ne peut plus sensible à ceux qui l'avaient mis en avant et qui demandèrent à grands cris le rétablissement de la traite dans toute sa liberté, lorsqu'ils n'en

¹ Après avoir fait tout ce que j'auray pu, il ne seroit pas juste que M. Colbert m'imputait les mauvaises suites que l'avis que l'on a donné de la révocation des congés a apportées à cette colonie, puisque je les ai toujours prévues.—Si l'on avoit eu un peu plus de confiance à ce que j'ai mandé là-dessus, on auroit connu qu'elle ne pouvoit qu'apporter beaucoup de désavantage au pays, que je n'en avois jamais abusé et que ceux qui la demandoient le faisoient plutôt pour des intérêts particuliers que pour empêcher le dépérissement du commerce et des droits du fermier, qui y ont plus perdu que les autres, et qui connoissent présentement quel préjudice cela a apporté à leurs affaires.—(Le comte de Frontenac au maréchal de Bellefonds, 14 novembre 1680.)

purent faire accorder le privilège à un des leurs. Alors les négociants de Québec et de Montréal, ayant à leur tête Aubert de La Chesnaye, oncle de Joliet, et les sieurs Leber, oncle, et Lemoyne, père des Lemoyne de Saint-Hélène et d'Iberville, formèrent réellement dans la colonie un parti d'autant plus redoutable, que, sous main des hommes qui avaient pour devoir de faire respecter les ordres du roi, protégeaient ceux qui les violaient ; de ce nombre étaient l'intendant et le prévôt Gaultier de Comporté.

L'on ne peut s'imaginer, lorsqu'on n'a pas approfondi ce sujet, jusqu'où allèrent les intrigues, les violences avouées ou ténébreuses de ce parti qui ne connut plus de frein, lorsque le 12 mai 1678, Cavelier de La Salle obtint, pour tous les pays qu'il découvrirait, le privilège de la traite nécessaire au paiement des frais d'une entreprise qui consistait seulement, aux yeux des mécontents, à achever la découverte que Joliet avait commencée, ce qui n'était pas exact. A cette époque, tous ceux qui avaient été évincés s'unirent contre le protecteur et les protégés. Leur cabale, soutenue de l'intendant, fut si forte, qu'elle parvint à faire rappeler le comte de Frontenac ; puis, délivrés de lui, la première chose qu'ils firent avec un nouveau gouverneur à eux, ce fut de tirer Cavelier de La Salle et ses agents des postes qui lui appartenaient, d'y remplacer les Robes-Grises par les Robes-Noires. Quant à l'homme lui-même, non-seulement on ne craignit ni de nier ses découvertes, ni de déprimer son caractère par les plus odieuses calomnies, mais encore, sur l'avis de l'oncle de Joliet, d'Aubert de La Chesnaye, qui équipait quinze canots pour les Illinois, d'où l'on relevait Tonty, lieutenant de M. de La Salle, le gouverneur de La Barre donnait aux Iroquois la permission de piller les Français qui n'auraient pas certains passe-ports. C'était ruiner Cavelier de La Salle et exposer sa vie, comme cela eut lieu, au moment même où il remontait l'embouchure du Mississipi.

Mais l'intrigue retomba sur ses auteurs. " L'année ne fut pas
 " écoulée, dit un mémoire, que deux canots chargés de pelleteries
 " venant des Outawacs, appartenant au dit sieur de La Chesnaye,
 " exploités par M. de Beauvais Tilly, passant par Niagara, y furent
 " arrêtés par les Iroquois, qui les sommèrent de montrer leurs
 " passe-ports. Faute de l'avoir fait, ils furent pillés et les effets par-
 " tagés entre eux. La plainte en fut portée à M. de La Barre, qui
 " dépêcha le sieur Lemoyne pour disposer les Iroquois à restituer
 " les effets qu'ils avoient pris. L'Iroquois répondit fièrement qu'ils
 " n'avoient point agi en jeunes gens, puisqu'ils n'avoient rien pris
 " que par ordre. Pour conclusion, ils ne voulurent rien rendre.

“Voilà le premier acheminement à la cruelle guerre que nous avons essuyée par la suite, qui a pensé faire abandonner la colonie.” C’est ce que confirme une autre lettre qui dit de plus que les Iroquois, en pillant M. de Beauvais, croyaient exécuter les ordres qu’ils avoient de piller les gens de M. de La Salle.”

J’ignore le rôle que Louis Joliet joua dans ce triste duel qui ne s’arrêta pas devant la mort préméditée de Cavalier de La Salle, puisque ce furent les fils du Lemoine qu’on voit ici qui obtinrent l’honneur de s’établir à l’embouchure du Mississipi.

Je voudrais croire que Joliet se tint à l’écart d’une rivalité qui ne reculait devant rien. Mais les entreprises auxquelles il se livra de 1678 à 1687, époque pendant laquelle Cavalier de La Salle accomplit ses grands desseins, ne me donnent pas suffisamment à penser qu’il avait abandonné pour toujours les avantages qu’il avait espérés du côté des Illinois.

Colbert avait fait à la règle générale qu’il avait donnée sur les concessions éloignées, comme aussi sur les voyages, une exception dans deux cas : l’un, si les pays dont le gouverneur prendrait possession était nécessaire au commerce et aux traites des Français ; l’autre, si ces pays devaient être découverts et possédés par quelque autre nation qui pût troubler le commerce et les traites des Français (17 mai 1674. Lettre à Frontenac.)

Or, un de ces cas se présentait du côté de la baie d’Hudson, dont les Anglais, servis par deux de nos transfuges Pierre-Esprit de Radisson et Des Groiselliez, prétendaient se mettre en possession, quoique dès 1656, les Français eussent par la mer commencé à y commercer, et qu’en 1663 Guillaume Couture y fût allé par le Saguenay.

Joliet vit dans l’occasion de contrarier l’ambition anglaise un moyen d’obtenir une compensation momentanée à la faveur qu’il avait inutilement demandée.

Le mariage qu’il avait contracté quelque temps après son retour du Mississipi lui en avait également facilité les moyens, par les concessions de son beau-père.

Joliet, qui avait environ trente ans alors, avait trouvé une compagne dans la famille d’un des plus riches négociants de la colonie. Il avait, le 7 octobre 1675, épousé Claire Bissot, née à Québec, de François Bissot, sieur de la Rivière, originaire de la paroisse de Notre-Dame-des-Prés de Pont-Audemer en Normandie.

Les concessions de François Bissot, qui avait fixé sa résidence à Mingan, comprenaient depuis l’île aux Œufs jusqu’aux Sept-Iles et dans la Grande-Anse, où les Espagnols faisaient autrefois la pêche. Il avait formé aux lieux les plus convenables des pêcheries de

loup marin, de baleine et de marsouin qu'il exploitait avec son fils nommé comme lui François Bissot; en même temps, il y faisait la traite en attirant les sauvages qu'il était allé chercher pour la plupart vers la baie d'Hudson, au travers des terres, à plus de cent lieues de distance de son poste.

Ces rapports de sa nouvelle famille avec les Indiens du Nord donnèrent à Joliet la pensée d'aller visiter par les terres la baie d'Hudson, où des Français avaient commencé à réparaître, notamment à la rivière Bourbon, sur laquelle quelques-uns avaient hiverné de septembre 1673 à juillet 1676.

Pour cela, il résolut de profiter de la commission que lui donna à cette époque le comte de Frontenac d'aller visiter les nations, les rivières et les lacs dépendant du Domaine du roi, pour lui en rendre compte.

Louis Joliet partit donc de Québec le 13 mai 1679, avec huit hommes, pour remplir la commission dont il était chargé. Il remonta le Saguenay et gagna par cette route le lac Temiscaming, source de la rivière Nemiskau, qui se décharge dans la baie du Nord.

Il avait suivi cette rivière et fait environ 343 lieues en détours, quoique, dit-il, il n'y en ait que 160 en ligne droite; il avait passé 122 portages, tant grands que petits, lorsqu'ils se trouva, lui et son monde au pied d'un cap de terre glaise, où, d'après des mouvements de la marée, il pensa qu'il était proche de la baie. Il la vit, en effet, tout d'un coup après avoir doublé le cap. " Nous eûmes, " dit-il, le plaisir, pendant un beau calme, de considérer la mer et " le fort des Anglais, qui n'étaient qu'à une lieue de nous." Le courant mena Joliet et ses amis insensiblement devant le fort, où personne ne paraissait. Ils avisèrent en conséquence de tirer un coup de fusil pour faire sortir quelqu'un. On répondit immédiatement à ce coup, non du fort, où il n'y avait point de monde, mais de l'autre côté de la rivière, où Joliet et ses compagnons aperçurent trois Anglais à la chasse, à une grande distance; ces hommes les prirent d'abord pour des sauvages, et ils vinrent à eux sur les bâtures. Mais lorsque l'Anglais qui devançait les autres d'environ trois cents pas eut remarqué que ces visiteurs n'étaient pas de leurs gens, il se replia sur les deux autres. Ce fut en vain que Joliet le pressait de s'approcher de lui sans peur. Il semblait que au contraire ce fût pour l'Anglais une raison de se hâter davantage vers les siens. Cependant, quand il les eut rejoints, il s'arrêta. Joliet alors débarqua et dit à un de ces hommes, qui entendait notre langue, qu'il était Français, qu'il se nommait Joliet. Aussitôt

eut lieu entre eux un échange de civilités ; puis l'un d'eux s'étant embarqué avec les nôtres, les deux autres se mirent dans un canot sauvage que nos voyageurs avaient trouvé six lieues plus haut.

L'Anglais qui était dans le canot français n'entendant pas notre langue, Joliet parla en latin, et quoique la différence de prononciation les empêchât souvent de se comprendre ils parvinrent à se faire connaître leurs pensées.

L'Anglais montra d'abord à Joliet la péninsule sur laquelle était leur gouverneur, à trois ou quatre lieues au large, avec un navire de douze pièces de canon et deux petites barques. Il mena ensuite nos Français au fort, où ils furent très-bien reçus, les Anglais leur donnant tout ce qui leur restait de meilleur, le vaisseau qui chaque année leur apportait leurs provisions de Londres n'étant pas encore arrivé.

Le dessein de Joliet était de partir le lendemain sans attendre le gouverneur, mais les Anglais lui firent tant d'instances pour demeurer qu'il consentit à lui écrire une lettre qu'un canot sauvage lui porta aussitôt qu'il fit jour.

Dans cette lettre, Joliet lui disait qu'étant arrivé au lac de Nemiskau pour retourner par les Trois-Rivières, et ne trouvant plus de gibier pour vivre, il avait songé au bon accueil que le gouverneur anglais avait fait plusieurs fois à des Français qui l'avaient visité. Il ajoutait qu'il pensait qu'en le payant, il voudrait bien lui donner quelque peu de galette et de boisson pour faciliter son retour. Il terminait en disant qu'il attendrait jusqu'au lendemain pour avoir l'honneur de le saluer.

À la réception de cette lettre, le gouverneur, qui avait entendu parler de Joliet et de sa découverte du Mississipi, vint le trouver, à moitié de sa route le vent lui ayant manqué, il quitta la barque de quinze tonneaux qu'il montait avec quinze hommes, pour se mettre dans un bateau avec cinq de ses matelots. Il ne tarda pas alors à rencontrer nos Français qui venaient seuls au devant de lui le long de la mer, à un demi-quart de lieue du fort. Joliet salua le gouverneur de loin ; mais quand celui-ci fut vis-à-vis d'une bature, il l'empêcha de débarquer et l'obligea de passer cinquante pas plus haut, où il aborda, en effet, avec un matelot qui tenait un fusil à la main, tandis que les autres gens restaient assis dans le bateau.

Après des civilités réciproques : " Monsieur, dit-il à Joliet, soyez le bienvenu, vous êtes ici en paix et n'avez rien à craindre. Vous y demeurerez tant qu'il vous plaira, et quand vous voudrez vous en retourner, je vous aiderai de tout ce que je pourrai. Puis lui faisant des compliments de sa découverte, il ajouta, en le prenant

par la main : Les Anglais font cas des découvreurs. Congédiant alors ses hommes, il se mit à suivre le bord de l'eau avec Joliet dans la direction du fort ; là, il lui fit toutes les honnêtetés possibles. Le reste de la journée se passa en conversations dans lesquelles Joliet apprit sur les établissements de cette baie tout ce qu'il pouvait désirer de connaître. Les Anglais, au nombre de soixante hommes, y avaient trois forts assez éloignés les uns des autres, et se préparaient à en faire un quatrième au printemps prochain, en avançant de plus en plus à l'ouest, vers les embouchures des rivières qui viennent du lac Supérieur, et habitées par les nations accoutumées à commercer avec les Français. Un navire de douze pièces de canon gardait les côtes ; une barque de quarante tonneaux et une autre de quinze allaient à la traite à toutes les rivières de la baie, où ils tiraient des sauvages autant de castors qu'ils en voulaient, depuis un an surtout qu'ils avaient pénétré à l'ouest de la baie.

Le gouverneur dit à Joliet que quelque chose pouvait encore rendre cet établissement plus considérable, mais il ne s'explique pas. Il voulait sans doute parler de la communication de cette partie avec la Mer de l'Ouest.

La proposition qu'il fit à Joliet le laissa du moins supposer à celui-ci. Le gouverneur lui marqua, en effet, le désir qu'il aurait de l'attacher au service de l'Angleterre, pour fonder un établissement aux Assiniboels et découvrir les nations situées au delà de celles que le comte de Frontenac, dit Joliet, avait fait venir, il y avait quatre ans (1675). Le gouverneur anglais lui annonça qu'il leur avait envoyé cette année un présent pour les attirer à lui. Mais avec un homme aussi entreprenant que Joliet, qui lui préparerait le chemin, comme Esprit de Radisson et Médard Chouart des Groiselliez l'avaient fait à ses compatriotes pour les postes de la même, tout lui serait bien plus aisé. C'était pourquoi, s'il voulait se joindre à lui, il lui offrait dix mille livres une fois payées et une pension de mille autres. Notre découvreur s'excusa d'accepter ses offres sur ce qu'il était né sujet du roi de France et qu'il se ferait gloire de le servir toute sa vie avec fidélité.

Deux jours après cet entretien, dans lequel le gouverneur en fut pour ses avances, Joliet se rembarqua muni d'un sac de galette et d'un autre de farine, et fut de retour à Québec le 27 octobre 1679, après sept mois, de son excursion, qui ne fut pas inutile, en ce qu'elle apprit les dangers que courait le commerce français pour le castor. Il donna même des alarmes très-vives.

« Il n'y a point de doute, écrivait-il à ce sujet, que, si on laisse les Anglais dans cette baie, ils ne se rendent maîtres de tout le

“ commerce du Canada devant six ans ; quelques-uns des sauvages
 “ qui venaient à Montréal y ont été cette année et y doivent re-
 “ tourner ce printemps Ce sont les Temekamings et la bande de
 “ Routin. Tout le monde scait que les Outaouacs ne font point de
 “ castor, mais le vont quérir aux nations de la baie des Puans ou
 “ à celles d’alentour du lac Supérieur, et par conséquent il est à
 “ croire que ces dernières, se voyant tout proche des Anglois bien
 “ établis et fournis de marchandises, garderont leurs pelleteries,
 “ comme plusieurs ont déjà commencé.”

Joliet exposait ensuite que, si les dangers que couraient les in-
 térêts de la traite étaient grands, il était excessivement facile d’en
 priver les Anglois, que leurs forts n’étaient que de petits carrés de
 pieux renfermant leurs maisons, qu’ils les bâtissaient moins pour
 résister aux armes qu’au froid, ne se méfiant pas qu’on pût les
 attaquer par terre, et croyant qu’ils n’avaient qu’à garder les
 avenues du côté de la mer.—Joliet terminait en disant qu’il serait
 facile de les empêcher de s’établir plus loin, sans les chasser ni
 sans rompre avec eux.

Ces plans de Joliet comme ce voyage ne furent sans doute pas
 sans influence sur la création d’une compagnie qui se forma
 quelque temps après pour l’exploitation de la baie. Joliet y avait
 été envoyé en éclaireur par ceux qui l’établirent ; mais je ne sais
 s’il eut part à ses opérations.

Il est certain, du moins, que sur plusieurs des cartes dessinées
 par lui, on voit à Temiscaming ces mots : Maison Joliet ; — mais
 peut-être cette indication se rapporte-t-elle à son frère Zacharie,
 qui, le 2 juillet 1685, prenait, avec Ignace Denis, possession de
 Nemiskau, pour y troubler autant qu’il serait possible la traite des
 Anglois. A la tête de cette compagnie de la baie d’Hudson, “ com-
 posée de la plus saine et considérable partie des marchands et
 habitants du pays, étaient Philippe Gaultier, écuyer, sieur de Com-
 porté, Charles-Aubert de la Chesnaye, François Hazeur et François
 Pachot ; mais, avant cette époque, en 1682, le sieur de la Chesnaye
 et d’autres marchands équipèrent deux bâtiments qui s’en allèrent
 établir un fort à la rivière Thérèse, à une lieue et demie de la
 rivière Bourbon, où préalablement, ils avaient établi par terre le
 commerce avec les sauvages.¹

Quoi qu’il en soit, ce voyage de Louis Joliet donna lieu de nou-
 veau à de violentes récriminations de la part du gouverneur, qui
 accusait l’intendant du Chesneau et le prévôt de favoriser les cou-

¹ Mémoire des commissaires du roi d’Angleterre au sujet des dommages souf-
 fert par la compagnie de Hudson-bay, le 8 juillet 1687.

ars de bois, bien plus, de faire avec La Chesnaye un commerce public dans leur maison de Québec, ainsi qu'avec les sieurs Leber et Lemoyne, à Montréal.

Je ne puis m'empêcher de donner dans son étendue l'extrait du mémoire dans lequel Joliet est accusé.

“ Les nommés Lalande, beau-frère, et Joliet, neveu de La Chesnaye, étant allés, dit ce mémoire, avec un vaisseau du côté de Tadoussac sous prétexte d'une concession pour la pêche de l'île d'Anticosti, furent accusés et convaincus, après leur retour, au mois de mars de l'année 1680, d'avoir attiré les sauvages, et non-seulement porté les pelleteries aux Anglois, mais d'être entrés en traité avec le gouverneur de la baye du Nord et d'en avoir reçu des présents.

“ Il falloit prononcer l'amende de 2,000 livres avec la confiscation du vaisseau et de tout ce qui était dedans, à cause de la traite, et ajouter quelque peine exemplaire pour le surplus.

“ Cependant M. Duchesneau rendit son ordonnance dans sa maison, signée de lui et de l'un de ses secrétaires, le 28 du même mois de mars, portant permission à ces accusés de retourner et de faire partir leur vaisseau pour la pêche, sous de simples défenses de traiter ni attirer les sauvages, à peine de 2,000 livres d'amende et de confiscation du vaisseau et marchandises.

“ Boisseau, agent général des fermiers, lui donna une requête avec quelque augmentation de prémière le même jour, croyant faire changer le jugement; mais M. l'intendant rendit dès le lendemain une seconde ordonnance conforme à celle-là pour sauver les mêmes accusés, qu'il n'eût pu faire absoudre au conseil.

“ Boisseau se plaignit hautement et publia qu'il envoyait exprès en France pour avertir ses maîtres de l'injustice ouverte de ces deux ordonnances. M. l'intendant, pour l'apaiser, donna une troisième ordonnance, le 4 avril ensuivant, qui porte condamnation de 500 livres d'amende contre ce Lalande et Joliet, et confiscation de leur vaisseau.

“ Et comme c'était le temps de retourner en traite et que Boisseau se saisit du vaisseau confisqué, La Chesnaye, associé de ce Lalande et de Joliet, ses beau frère et neveu, prit tous les ouvriers qui travaillaient aux vaisseaux de la Ferme et les mit à radouber promptement sa barque, la *Sainte-Anne*, sur laquelle Joliet et Lalande partirent les premiers jours du mois de mai, auparavant qu'il y en eût aucune de la ferme en état.

“ Ils retournèrent à Québec au mois de septembre 1680 dernier, avec la barque chargée de pelleteries et autres marchandises.

“ Boisseau se plaignit qu'ils avoient attiré les sauvages et traité avec eux dans les limites de Tadoussac, qu'ils y avoient mis de leurs gens à terre pour hiverner et continuer la traite, que La Chesnaye était associé, qu'ils ruinoient la Ferme et que la traite de Tadoussac avoit produit dix mille livres de moins au bureau que l'année précédente.

“ Tous ces faits furent bien prouvés, et l'on ne pouvoit pas douter de l'importance de cette traite, puisque La Chesnaye avoit fourni et fait partir sa barque préférablement à celles de la ferme où il est intéressé.

“ Mais M. du Chesneau a encore jugé l'affaire seul et dans sa maison, par un ordonnance signée de lui et de son secrétaire, le 27 septembre dernier; il a permis à Lalande, Joliet et ses associés de décharger les marchandises, pelleteries et autres choses venues dans cette barque; il leur a fait très-expresses défenses de traiter de faire traiter dans l'étendue des limites de Tadousac, directement ni indirectement; il a renvoyé La Chesnaye de l'accusation faite contre lui, et parce que Béquet, notaire royal, qui a été greffier du Conseil Souverain jusques à la création du greffe en titre d'office, il n'y a que deux ans, et qui est actuellement bailli des deux plus grands bailliages du Canada, le comté de Saint-Laurent et de Beauport, et greffier de l'officialité, directeur et procureur général de l'Hôtel-Dieu, avoit donné quelques certificats comme les amendes, quoique rares, contre les coureurs de bois ne se paient point, et qu'il avoit témoigné et déposé du fait de société entre La Chesnaye, Lalande et Joliet; il a été condamné par la même ordonnance du 27 septembre, sur les simples dénégations de La Chesnaye, Lalande et Joliet, sans aucune formalité, en 30 livres d'amende, et d'aller demander pardon à Lachesnaye en présence de deux personnes, à quoi faire et au payement de l'amende, il seroit contraint comme pour les propres affaires du roy. Ce jugement qui viole toutes les lois et les règles, assure l'impunité des coureurs de bois, parce qu'il ne se trouve plus de témoins qui osent parler.”

Par cet extrait de ce mémoire, il est aisé de juger quelles étaient et les intrigues et les cabales du pays; mais les hommes qu'elles pouvoient enrichir paraissent bien petits devant l'histoire qui s'étonnerait d'avoir à s'occuper d'eux, si ces infimes personnages ne parvenaient pas souvent à barrer le passage aux hommes d'une âme plus haute dévouant leur vie et leurs forces à la grandeur du pays. Les plaintes de Frontenac lui firent plus tort qu'à la La Chesnaye, car celui-ci étant passé en France pour rendre compte de sa con-

duite, Frontenac recevait une lettre du roi, datée du 30 avril, par laquelle Joliet, ayant obtenu de Frontenac la concession des îles Mingan, était censé n'avoir fait qu'y passer pour y commencer un établissement, et traité seulement avec des sauvages qui lui étaient venus porter leurs marchandises dans son habitation. Ce qu'avait écrit Frontenac à son sujet n'était donc qu'une fausse inculpation, qui lui valait une belle mercuriale.

Assurément, il serait bien difficile, à travers toutes ces contradictions des partis, de démêler la vérité, si les hommes qui firent rappeler M. de Frontenac n'avaient fait connaître leur avidité et leur impuissance pour le bien du pays, dans la conduite qu'ils tinrent sous les deux successeurs du comte de La Barre et le marquis Brisay de Denonville, qu'ils employèrent à ruiner la colonie. Le retour de M. de Frontenac, jugé nécessaire pour la sauver, est la condamnation de ceux qui lui furent opposés.

J'avoue que jusqu'ici la vie de Joliet, malgré toute son activité, me paraît si personnelle, que j'y cherche vainement la grandeur. A mes yeux ce n'est qu'un marchand plus éclairé que les autres. Mais je ne sens encore chez lui rien des grands sentiments qui font que la mémoire d'un homme doit rester chère au pays, parce qu'il a su s'élever au dessus de ses intérêts pour voir ceux de tous. La découverte du Mississipi a peut-être ce caractère, mais combien le mérite ne s'en efface-t-il pas devant les cabales dont l'a fait suivre le parti auquel Joliet se rattache par tous les siens.

Pour moi, ce qui me plaît le mieux de cette existence que l'histoire regrette parce qu'elle ne la connaissait pas, c'est sa dernière période, où du moins Joliet entra, suivant moi, dans une voie de labeur et d'industrie réels, en même temps qu'il concourut aux progrès du pays.

Dans cette période, Joliet s'occupa de pêches, de l'hydrographie du Saint-Laurent et de l'exploration des côtes, en même temps qu'il forma les jeunes Canadiens à l'étude de la navigation. Il me semble qu'il a là des titres plus purs que ceux de sa vie précédente, et qui méritent de n'être pas oubliés.

Au milieu des dissensions qui agitaient le pays, Frontenac, cherchant plus la conciliation qu'on ne le croit, avait voulu récompenser Joliet de ses explorations bien qu'elles eussent eu un objet tout personnel; et d'accord avec Duchesneau, le 10 mars 1679, il avait concédé à Louis Joliet, ainsi qu'à Jacques de LaLande, à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, les îles et îlots appelés Mingan, du côté du nord, et se suivant jusqu'à l'anse aux Espagnols.

En mars 1680, il lui concédait encore, au même titre, l'île d'Anticosti, située à l'embouchure du fleuve Saint Laurent.

Ces concessions avaient pour objet l'établissement de pêche de morue verte et sèche, l'extraction des huiles de loups marins ou de baleines.

Colbert voyait dans les pêches une source importante de richesse pour le Canada, et Frontenac, comme Jean Talon, s'efforçait d'y porter les habitants. Dès le 2 novembre 1674, il écrivait que ces pêches donneraient à la France de véritables Indes.

Malgré sa grandeur, la concession d'Anticosti faite à Joliet n'avait qu'une importance très-limitée. Le blé n'y pouvait venir à maturité à cause des brumes de la mer ; la terre n'y était bonne que pour les vivres qu'on pouvait tirer d'un petit jardinage.— Les prairies, belles, pouvaient, il est vrai, fournir des pâturages aux bestiaux. Il y avait aussi quantité d'ours, de renards, point d'originaux ni de castors. Mais la principale richesse de ce lieu était dans la beauté des havres propres à recevoir des navires de toute grandeur, dans l'abondance des morues et la quantité des loups marins, qui y étaient fort grands.

Le recensement du Canada de 1681 nous montre Joliet déjà établi sur cette île avec sa femme Claire Rissot, deux garçons, l'un de cinq ans, l'autre de trois, et deux filles, la première de deux ans et la seconde d'un an. Il avait six domestiques.

En 1685, il y avait déjà hiverné deux fois, dans la maison qu'il avait fait faire, et l'hiver lui avait paru beaucoup moins rude qu'à Québec. Il avait fait élever aussi aux îles Mingan une autre maison et un magasin pour fournir aux Français et aux sauvages leurs petites commodités.

Tout l'avantage de ces dernières îles était, comme pour Anticosti, dans les bons mouillages, dans l'abondance de la morue et du loup marin, dont l'huile et les peaux se vendaient un bon prix. L'été, Joliet pêchait au nord de ces îles, dans plusieurs rivières, cinq ou six milliers de saumons.

Joliet, au moyen de ces deux établissements, songea dès lors à approvisionner la colonie. Il fournissait du poisson à tout Québec et à la plupart des soldats, mais cet approvisionnement demandait autre chose que la petite barque dont il pouvait disposer ; et en 1685, il demandait au roi de lui prêter un navire pour quatre ans, afin d'agrandir cette entreprise et d'employer à la navigation les jeunes Canadiens qui seraient ainsi détournés de la vie libertine qu'ils menaient en courant le bois.

Le marquis de Denouville, qui avait succédé à M. DeLabarre,

accueillit volontiers cette dernière pensée de Joliet, d'autant qu'il avait remarqué chez les jeunes Canadiens une singulière aptitude pour la mer, et il aurait voulu qu'on tirât de la science de Joliet un autre parti, c'est-à-dire que le roi le nommât à cet effet pour professer les mathématiques aux jeunes gens, comme il avait fait déjà plusieurs fois aux officiers des troupes venus au Canada.

Joliet s'était rendu digne de cette proposition par le zèle et l'intelligence qu'il avait déployés dans ses excursions sur le Saint Laurent. En faisant ses opérations de commerce d'un bout à l'autre du fleuve, il en avait relevé la carte dans quarante-six voyages et donné les moyens de parcourir un fleuve d'une navigation très-difficile en certains endroits.

Le marquis de Denonville adressa cette carte à Seignelay et il montra toute l'estime qu'il faisait de son auteur, en disant qu'il eût été utile d'envoyer des Hayes, l'ingénieur du roi, pour faire cet ouvrage.

Joliet, de 1685 à 1690, paraît avoir continué ces diverses opérations, soit de pêcherie, soit d'hydrographie, lorsqu'au mois de juin de cette dernière année une partie de ses travaux furent ruinés dans l'attaque de la colonie par les Anglais. Naturellement les avant-postes reçurent les premiers coups de l'ennemi, et l'amiral Phibs, en passant devant les établissements de pêcherie, ne les épargna pas. Il y mit le feu, fit prisonniers sa femme et la mère de celle-ci, femme du sieur Lalande, la demoiselle Lalande, comme on appelait alors les bourgeoises. Mais cette dernière, au moment où Phibs venait d'échouer dans sa tentative sur Québec, proposa et obtint un échange qui lui rendit la liberté ainsi qu'à sa fille.

La perte qu'éprouva Joliet dans cette occasion fut considérable ; mais si rude que fut l'épreuve, il la supporta courageusement, et en 1693, on le voit reprendre son ancien métier d'explorateur aux côtes du Labrador, où il semblerait qu'il fut déjà allé, soit pour en faire la carte, soit pour chercher les endroits propres à la traite avec ces peuples, comme l'avait proposé, en 1687, un des bons pilotes de la colonie, nommé Pierre Allemand.

Joliet avait donné, le 2 novembre de l'année précédente, à M. de Lagny, intendant-général du commerce, un mémoire sur les côtes du Labrador, dans lequel il disait : " Sans les deux perceptions considérables que j'ai faites par les Anglais, j'aurois poursuivi cette découverte ; mais à moins que d'estre un peu aydé de la cour, il m'est inutile d'y songer. Vous pouvez tout, Monsieur, et j'en ne doute pas, si le roi veut qu'on le fasse, que vous n'avez un jour

de la joye d'avoir fait porter le premier à ces peuples barbares les lumières de l'Évangile et la connoissance de la grandeur de Sa Majesté.

“ On pourroit faire un trafic assez considérable d'huyle de loup marin et de baleine avecques eux, et en chemin un peu de morue pour payer une partie des frais.

“ Lorsqu'on me jugera capable de quelque chose, je seray toujours prêt à marcher et à servir avec fidélité.”

M. de Frontenac écrivait en même temps en faveur de Joliet à M. de Lagny, mais Joliet n'attendit pas la réponse de celui-ci.

Un bourgeois fort riche de Québec, qui s'était trouvé mêlé à toutes les grandes entreprises de commerce dans la colonie, qui avait été le chef avec Aubert de La Chesnaye de la Compagnie du Nord, et qui était également l'agent et l'associé de la Compagnie de l'Acadie en 1692, avec le marquis de Chevry, M. François Pachot, s'était fait le patron de cette entreprise.

Il fournit en conséquence à Joliet un navire nommé le *Saint-François*, muni de six pierriers, de quatorze pièces de canon M. Pachot n'épargna rien pour l'équipement, non plus qu'en hommes.

Joliet, dans son entreprise, eut dix-huit compagnons, dont trois cadets et un père récollet. Parmi eux était un Juchereau de La Ferté, peut-être frère de la femme de François Pachot, qui s'appelait Charlotte-Françoise Juchereau. ¹

Joliet emmenait également avec lui sa femme et ses enfants, mais c'était pour les mettre à terre aux îles Mingan, où sa belle-mère femme du sieur de La Lande, avait hiverné avec trois Français.

Cette entreprise, exécutée par Louis Joliet vingt et un ans après sa découverte du Mississipi, n'a pas eu le retentissement de cette première, mais à mon avis elle termine dignement la vie d'action par lequel Joliet, aux deux extrémités de la Nouvelle-France, ouvrait l'espace aux hommes de courage.

On partit du havre de Québec le 28 avril, mais l'entreprise ne

¹ En 1702, dans le traité par lequel elle acquit l'île d'Orléans, érigé en comté sous le nom de Saint-Laurent, en faveur de François Berthelot, écuyer, conseiller et secrétaire du roi et des commandements de feu M^{me} la dauphine, demeurant à Paris, au petit Arsenal, paroisse Saint-Paul, elle dit se nommer Charlotte-Françoise Juchereau, veuve de noble homme François Pachot, demeurant ordinairement à Québec, de présent en la ville de Paris en la maison de M. le marquis de Chevry, rue Pontefoin, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs. Dans un acte du 8 avril 1704, elle est dite épouse non commune en biens de François de La Forest, écuyer, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine en Canada. Ce La Forest était un des lieutenants de Cavalier de la Salle.

commença réellement que quand on eut quitté Mingan, où Joliet passa tout le mois de mai, tant à faire la traite avec les sauvages qu'à relever ses établissements brûlés par les Anglais. Le 9 juin, après y avoir laissé sa femme, trois de ses enfants, quatre hommes et un engagé, Joliet mit à la voile dans de fâcheuses conditions.

M. Pachot n'avait rien épargné pour l'équipement, mais il y avait été trompé, volontairement ou involontairement. Souvent les câbles pourrissent plus tôt dans un grenier qu'en pleine mer : or, il n'y avait pas cinq jours que l'on avait quitté Québec, lorsqu'en levant l'ancre dans l'île aux Œufs, où un vent d'une violence extraordinaire accompagné de neige avait forcé de relâcher, le maître câble s'était cassé, et l'on avait perdu l'ancre, qui n'avait point d'orin.

Aussitôt qu'on arriva au Mingan, il fut délibéré si l'on enverrait à Québec chercher de quoi les remplacer, mais l'on s'en tint à la résolution de se risquer avec les deux autres ancres et celle de touée, quoique fort petites, et deux fort méchants câbles.]

Le 10 juin, on passa Napesipi, sous le vent et sous la pluie. Le 11, on atteignit le havre de la rivière Noutascouan, grande mais dangereuse par ses bâtures de sable. Le 12, on entra à Kégasca, où l'on rencontrait quelques sauvages et des Français qui y étaient en traite, Joliet renvoya les Français à Mingan et les sauvages s'embarquèrent pour descendre dix lieues plus bas, où les nôtres avaient coutume de fondre des huiles de loup marin.

On sortit de Kégasca le 17 après avoir dit la messe et fait les prières ordinaires pour le roi, le bourgeois du navire, ses associés, et aussi pour l'heureuse réussite du voyage.

Le soir, on s'arrêta dans le havre de Natastigoua, où Joliet trouva deux de ses sauvages occupés à faire des huiles. Les affaires et le mauvais temps le retinrent lui et son équipage en cet endroit jusqu'au 26.

Le 1^{er} juillet, on entra dans l'île Mecatina ; dès que l'on jeta l'ancre, les sauvages, ayant aperçu les Français, firent de la fumée pour les attirer. Le chef, qui se présenta à Joliet, était un vieillard d'environ 70 ans, et même davantage, nommé Missinabano. Il était allié aux sauvages de Mingan, mais il n'était pas allé chez eux depuis plus de 20 ans. C'était un homme bien fait, et d'une taille des plus hautes, d'une fort douce humeur ; contre l'usage des Indiens, avides d'eau-de-vie, il n'aimait que le vin, et même peu ; mais il ressemblait aux autres sauvages par un côté : il avait trois femmes, et de l'une d'elles une fille d'un an, fort jolie.

Les Indiens de Mecatina racontèrent à Joliet que plusieurs Esquimaux avaient hiverné dans cette île, qu'ils y avaient fait trois mai

sons de bois, couvertes de terre, dont une restait encore. Les sauvages du Mingan avaient également trouvé quatre Esquimaux au printemps et leur avaient fait la guerre. Les autres avaient pris la fuite. Ces peuples n'avaient pour armes que des flèches dont ils étaient d'ailleurs fort adroits.

Joliet, afin de faire le peu de traite qu'il voyait à faire avec les Indiens de ces environs, résolut de mettre son navire en sûreté. Il choisit la rivière Pegouasson, à dix lieues de là, comme l'abri le plus propre contre tous les vents.

Le 2 de juillet, Missinabano partit en canot pour y descendre, ne voulant pas se mettre dans le navire, parce qu'il avait, disait-il, une cache de loup marin à prendre en chemin ; mais deux canots des autres s'embarquèrent avec les Français pour gagner cette rivière, située par 62° 30' de longitude et 51° 29' de latitude, hauteur prise avec l'astrolabe. " Cette rivière, dit Joliet, est belle, grande et profonde, elle nourrit plusieurs poissons, comme truites, saumons et quantité de morues au large ; les outardes et le loup marin s'y arrêtent aussi ; les caribous, le castor sont dans les terres, mais il n'y a point d'original et fort peu de loutres. "

Le 6 de juillet, au matin, après trois jours de séjour, le *Saint-François* leva l'ancre. Le calme et le vent changeant par le fait des orages, après cinq lieues dans l'est un quart nord-est et est, on gagna les îles Saint-Jacques, vis-à-vis de la baie Missina, nommée ainsi par les sauvages du lieu d'où, l'on commence à voir l'île de Terre Neuve par un beau temps dans le sud. Joliet planta une croix sur une de ces îles, aux abords de laquelle il avait trouvé la morue en abondance, mais fort petite, et " propre seulement pour le sec. "

Le 2 de juillet, ils quittèrent le lieu où la croix avait été plantée, prirent le large, faisant l'est-sud-est pendant deux lieues, laissèrent les îles et les passages qu'ils rencontrèrent à gauche avec de grandes baies, et rentrèrent aussitôt dans l'anse de la rivière des Esquimaux. Ces peuples qui y habitaient autrefois, ne s'en étaient retirés qu'à cause de leurs guerres avec les navires malouins, venant faire la pêche à Terre-Neuve.

Joliet trouva en ce lieu deux des sauvages qui s'étaient enfuis de Mingan à la nouvelle du siège de Québec par les Anglais. Ils vinrent à bord. Cette circonstance, malgré le vent favorable, força Joliet de demeurer, et le lendemain il resta encore à cause du vent contraire, de la brume et de la pluie. Mais le 9, à midi, le navire partit malgré la brume. Le matin, les sauvages s'étaient embarqués pour s'en retourner à la rivière Pegouasson, dans laquelle les autres les attendaient pour entrer dans les bois, y chercher leur vie

et les lieux propres à hiverner, suivant leur coutume. Le soir, on atteignit les îles de Balsamon, qui sont le commencement du détroit de Belle-Ile.

Le 10, ils rencontrèrent sur la mer des glaces qui dans le lointain paraissaient comme des châteaux.

Le 11, ils passèrent la Citadelle, île appelée de ce nom parce que c'était un rocher de trente pieds de haut et à pic, où l'on ne pouvait monter, qui faisait un triangle de plus de 15 arpents de tour, avec des fossés naturels, des places d'armes tout à l'entour formées de gravier et de cailloux.

Sur les trois heures après-midi, le *Saint-François* doubla la pointe du Détour, qui est la fin du détroit de Belle-Ile, nommée par quelques-uns le cap Charles.

Nos voyageurs virent alors devant eux une anse pleine d'îles ; ils mouillèrent dans les premières à cause du vent du sud. Quoique ce vent fût favorable à sa route, Joliet craignait qu'en passant les îles, on fût pris par le mauvais temps, en dehors des abris et des mouillages.

Le 12 au matin, on entendit comme deux coups de canon au loin. Joliet s'embarqua dans un canot avec deux hommes pour aller à la découverte. Il reconnut que c'étaient des glaces qui avaient fait ce bruit en se brisant et en tombant dans la mer.

L'on était entré dans le Labrador, dans le pays des Esquimaux, et là commence une véritable exploration. Joliet le pense ainsi du moins, car il donne des noms aux lieux, comme s'ils n'étaient connus de personne et qu'il en prit possession le premier. Il veut aussi apprendre ce que peut produire d'avantages aux Canadiens le commerce avec les Esquimaux. C'est là un objet principal de ce voyage.

Joliet ne tarda pas à voir des traces des peuples avec lesquels il voulait nouer des relations.

En débarquant près d'une pointe, il aperçut dans une petite anse, entre trois montagnes, une maison d'esquimaux, composée d'une chambre et d'une antichambre. Plusieurs pièces de bois rond de 8 à 12 et 15 pieds de long, posées sur un faite que des poteaux soutenaient, et jointes, l'une contre l'autre, formaient ces maisons qui étaient couvertes de tourbe et d'un pied de terre. L'antichambre avait au midi une petite porte de trois pieds de haut, et deux grandes fenêtres regardant le ciel leur servaient dans la chambre pour voir s'il faisait beau temps ; c'était aussi leur cheminée.

La famille qui avait hiverné en ces lieux pendant plusieurs hivers devait compter plus de vingt personnes. Des morceaux de graisse

de loups marins tués depuis peu étaient répandus de tous côtés au dehors, et dans les chambres l'on voyait des ossements, des têtes de renards, de lièvres, de martres, d'ours, de caribou, de goélands et de corbeaux. Aux environs du logis, et dans le havre de grands et petits copeaux de charpentier attestaient le travail qu'ils avaient fait à leurs biscayennes, et les restes ainsi que quelques membres de ces bateaux témoignaient de leur soin et de leur adresse. Joliet et ses compagnons aperçurent près de la maison des briques, des tuiles et du charbon de forge, avec quatre ou cinq douves de barriques dans lesquels il y avait eu de l'huile à brûler. Des morceaux d'étoffe, ainsi que des clous, montraient enfin qu'ils devaient trafiquer avec quelques Européens. Le même jour on leva l'ancre pour entrer dans la baie, Joliet la nomma baie Saint-Louis; on y alluma des feux, et l'on tira le canon pour se faire connaître et attirer les sauvages; mais personne ne parut.

Le lendemain et le surlendemain 14, comme le vent était contraire, au point de faire douter une tempête, on s'arrêta pour raccommoder la barque; Joliet monta sur une île, d'où il découvrit bien dix lieues dans la baie vers le nord-ouest, en outre des deux qu'on avait déjà parcourues. Par la coupe des montagnes, il pensa que la baie continuait au-delà. Il y vit plusieurs îlots de roche et des îles couvertes de grands bois d'épinettes, de trembles et de bouleaux, ainsi que les montagnes voisines. Les îles du bord de la mer seules lui parurent peuplées et revêtues de mousse. La plupart de ces îles étaient fort hautes, et chacune dans son milieu représentait comme des montagnes d'une terre ferme.

Joliet examina ainsi avec la plus grande attention le paysage, mais le soleil se coucha sans montrer les Esquimaux tant souhaités.

Enfin le 15, comme l'on quittait la baie, il aperçut au large une biscayenne faisant la route de Terre-Neuve. La pensée d'abord fut que c'était un navire européen, parce qu'elle retourna sur ses pas, mais deux heures après le *Saint-François* vit arriver les Esquimaux.

Il ne s'en présenta d'abord à Joliet que deux, chacun dans un canot de loup marin, pour traiter de quelques peaux. Les autres demeurèrent au loin. Il ne voulurent pas aborder, mais ils ne cessèrent de crier, quoique plus hardis : Ahé ! ahé ! Thou, tchourakou ! c'est-à-dire : Bas les armes, point de trahison ! Ils étaient à portée de mousquet des Français, et ceux-ci voyaient bien les signes qu'ils leur faisaient d'aller à eux. Enfin Joliet s'y décida, il prit avec

lui dans le bateau trois hommes et quelques couteaux pour la traite. On s'aborda aisément des deux parts.

Des deux Esquimaux, l'un, vieillard à barbe noire et longue d'un demi-doigt, se nommait Capitena Joannis, l'autre, sans barbe, s'appelait Kamicterineac. Tous deux étaient grands, gras et blancs. L'équipage du *Saint-François*, qui était à une demi-lieue de terre, ne vit rien des autres non plus que de la biscayenne.

Chacun était couvert d'un capot de loup marin à capuchon, semblable à ceux des Recollets, qui flussent avec une queue en pointe bien passée et bien cousue. Ils avaient également l'un et l'autre une culotte de peau avec le poil et des bottes de loup marin, le tout bien cousu et bien fait. Les deux Esquimaux firent signe à Joliet et à ses compagnons d'entrer et de mouiller dans un hâvre qui paraissait proche. Ils leur firent entendre qu'ils traiteraient et coucheraient avec eux, et, suivant l'expression de Joliet, qu'ils leur donneraient des filles pour les soulager. Les signes, ajoute-t-il, valaient le jeu.

L'espérance de faire quelque commerce et peut-être quelque découverte porta Joliet à pénétrer dans ce hâvre, que l'on nomma, en souvenir du vaisseau et en l'honneur du bourgeois, le hâvre *Saint-François*.

PIERRE MARGRY.

(A continuer.)

FLEURANGE

LA VIEILLE MAISON

I

— Belle, jeune, pauvre, seule à Paris, que va-t-elle devenir ? C'était la troisième fois que le docteur Leblanc répétait ces mots en présence de sa sœur, mademoiselle Joséphine, que l'on aurait pu croire sourde, tant elle était muette, si le mouvement irrégulier de ses aiguilles à tricoter, ainsi que deux ou trois interruptions dans son travail, accompagnées d'exclamations indistinctes, n'eussent témoigné d'une préoccupation au moins égale à celle de son frère.

Celui-ci avait d'abord manifesté la sienne en arpentant à grands pas le salon où ils se trouvaient ; et maintenant qu'il était venu occuper en face de sa sœur sa place accoutumée au coin du feu, il ouvrait et fermait avec bruit sa tabatière, y puisant avec une inutile profusion des prises qu'il oubliait ensuite de conduire à leur destination, et frappant du pied le plancher d'une façon qui exprimait une vive agitation ou une grande perplexité.

Mademoiselle Joséphine tricotait sans répondre et semblait non moins absorbée que son frère. Elle dit enfin :

-- Si au moins, en effet, elle n'était pas si jeune et si belle !

— Et si pauvre ? et si seule ? n'est-ce pas ? La belle remarque, ma sœur ! Il est évident que si elle était vieille, laide, riche et bien entourée, la situation serait tout autre. Je vous remercie de la découverte, Joséphine.

— Mon frère, ne vous impatientez pas, je ne fais que répéter ce que vous venez de dire... Je poursuis : si elle avait une autre tournure...

— Allons, finissez !

— Et un autre nom !

— Un autre nom ? A quel propos cela, maintenant, et que fait son nom à l'affaire ?

— Un nom qui ne fut pas ridicule.

— Ridicule ? le nom de son père ? C'était un nom fort honnête, et même noble, à ce que je crois, que celui de ce pauvre Gérard d'Ives. Il avait fait mille folies, il s'était ruiné, et ensuite il s'était fait peintre ; mais s'il eût été sage, il avait assez de talent pour relever sa fortune. D'ailleurs il était bien né, et son nom...

— Je ne parle pas de son nom, je parle de celui de sa fille.

— Eh bien ?

— Eh bien, mon frère, trouvez-vous que le nom de cette jeune fille ressemble à un nom chrétien ?

— Fleurange ?... Je conviens que c'est peut-être bien un singulier nom ; mais son père aimait les choses singulières, et il avait entendu ce nom en Italie : *Fior Angela*, et il l'avait traduit.

— Sa mère aurait dû avoir plus de sens.

— Sa pauvre mère était morte en la mettant au monde ; ainsi elle n'avait rien eu à y voir.

— Ne m'avez-vous pas dit que cette mère avait un frère, un professeur dans quelque ville d'Allemagne ?

— Oui, à Leipzig ; mais où le retrouver ? Toute sa famille avait désapprouvé ce mariage, qui avait fini par se faire sans le consentement du père de la pauvre Marguerite. Elle ne vécut pas plus d'un an après ce jour, et Gérard, demeuré veuf, ne voulut conserver aucune relation avec les parents de sa femme. Il resta de longues années en Italie, et plaça sa fille dans je ne sais quel couvent près de Pérouse, dès qu'elle eut cinq ans ; il venait seulement de la reprendre, lorsqu'il y a deux mois, il arriva ici, déjà malade, pour y languir et y mourir, il y a trois jours, dans les bras de cette pauvre enfant, la laissant absolument seule au monde.

— Mais séparer ainsi la petite de tous les parents de sa mère, n'était-ce pas, dans son intérêt, fort mal trouvé ? le pauvre Gérard n'ayant apparemment de son côté personne qui pût être utile à son enfant dans un cas tel que celui qui se présente, où elle aurait besoin de protection.

— Il le comprit lui-même, mais trop tard. Déjà malade, sentant son mal s'aggraver chaque jour, il fit quelques démarches pour découvrir ce qu'était devenu ce même Ludwig Dornthal, dont

nous venons de parler, et qui avait été le frère favori et toujours affectueux de Marguerite. Mais il ne put rien apprendre. Ludwig Dornthal s'était marié, et il avait quitté depuis longtemps Leipzig pour aller s'établir dans une autre partie de l'Allemagne, on ne put lui dire laquelle, et cette infructueuse tentative ne fut pas un des moindres tourments de ses derniers jours. Il se reprochait, et non à tort, l'abandon effrayant où sa fille allait rester. Le pauvre malheureux expia durement l'acte violent et irréfléchi qui l'avait porté à rompre avec ceux dont il aurait mieux fait d'implorer le pardon, ou tout au moins de l'accepter. Mais c'était là son caractère : affectueux, enthousiaste, séduisant, je pense, lorsqu'il était jeune, mais faible, violent et irréfléchi. Il n'était né ni pour être heureux ni pour faire le bonheur de personne, et sa fille eût été à plaindre, s'il eût vécu, presque autant qu'elle l'est aujourd'hui.

— Pauvre enfant ! dit mademoiselle Joséphine en levant ses petits yeux noirs, dont l'expression fit passer comme un rayon du ciel sur son visage pâle et ridé.

Puis après un silence, elle ajouta :

— "A la brebis tondue Dieu mesure le vent !" Vous verrez, mon frère, qu'il surviendra quelque bonne fortune, ou bien nous aurons quelque bonne inspiration.

— Eh bien, ma sœur, le plus tôt sera le mieux, car je n'en ai aucune. J'admire en vérité votre confiance.

— J'ai confiance en Dieu, dit simplement mademoiselle Joséphine.

— Parbleu ! et moi aussi, dit le docteur... Certes, je crois en sa bonté, j'espère en sa miséricorde ; mais, dans ce cas-ci...

— Vous aimeriez mieux que la chose fût entre vos mains ?

— Voyons, voyons, Joséphine, pour aujourd'hui allons au plus pressé. Il est huit heures, il faut absolument aller chercher cette pauvre enfant. Elle est plus seule que jamais aujourd'hui, car la sœur garde-malade qui était demeurée près d'elle pendant ces derniers jours l'a quittée ce matin. Elle ne peut pas, après ce triste jour, passer cette première nuit là-haut toute seule.

— Je le pense comme vous, dit mademoiselle Joséphine.

— Voilà quinze jours, poursuivit le docteur, qu'elle n'a quitté cette petite chambre au quatrième, si ce n'est ce matin pour suivre le convoi de son père ; et depuis qu'elle est rentrée, savez-vous à quoi elle a passé son temps ? Tenez, regardez.

Mademoiselle Joséphine prit le papier que lui présentait son frère et elle le parcourut. C'était la liste des dettes du pauvre artiste.

— Le tout se monte à 500 francs que voici. Elle m'a demandé de payer ces comptes et de lui en obtenir des reçus.

— Je vois que, selon son calcul, le quart de cette somme est destiné au médecin qui a soigné son père, dit mademoiselle Joséphine lentement.

— Lequel, en pareil cas, n'accepte pas, c'est entendu.

— C'est entendu, répéta mademoiselle Joséphine. Sur cette somme il y a donc 125 francs à lui rendre.

— Oui, ma sœur, et ce sera toute sa fortune.

— A l'heure où nous parlons, il ne lui reste donc absolument rien ?

— Rien.

L'entretien du frère et de la sœur en était là, lorsqu'ils entendirent frapper un léger coup à la porte, et presque aussitôt celle dont ils parlaient parut devant eux.

La jeune fille s'arrêta, s'appuyant contre le mur. Le docteur s'élança.

— La pauvre petite s'écria-t-il. Pendant que nous bavardons, la voilà qui s'évanouit de fatigue et de faiblesse.

Elle était en effet tombée sur une chaise placée près du mur, et semblait défaillante.

En un clin d'œil, mademoiselle Joséphine avait soulevé sa tête renversée et baigné d'eau froide son front pâle et ses joues froides et décolorées. Tous les mouvements de la vieille sœur du docteur étaient devenus prompts et sûrs. Un signe de son frère la fit disparaître un instant. Elle revint presque sur-le-champ, tenant à la main une fiole et un verre d'eau.

— C'est cela, dit le docteur.

Il versa quelques gouttes dans le verre et l'approcha des lèvres de la jeune fille. Elle avala deux ou trois gorgées et sembla se ranimer.

— Pardon, dit-elle en soulevant la tête et s'efforçant de se lever, pardon, monsieur, pardon, mademoiselle, je ne me croyais pas si faible, et ce n'est pas pour vous importuner ainsi que j'étais venue vous trouver.

— Ne parlez pas en ce moment, buvez ce que je vous donne.

Fleurange porta encore un fois le verre à ses lèvres, mais elle le rendit au docteur sans avoir bu.

— Je ne le puis, dit-elle, la tête me tourne ; je ne sais pas ce que j'ai... peut-être est-ce une surprise que je viens d'avoir. Tenez, monsieur, lisez. C'est pour vous montrer cette lettre que j'étais descendue.

Le docteur prit la lettre ; mais avant de la lire, il ramena Fleurange près du feu, tandis que l'active Joséphine devinait les

injonctions de son frère et plaçait déjà sur la table une écuelle remplie de soupe, du pain et du vin.

Fleurange prit la main de mademoiselle Joséphine entre les siennes :

— Merci, dit-elle à voix basse... Oui, je crois que c'était cela, je suis pourtant forte d'ordinaire, mais... mais...

— Je gage que vous n'avez pas mangé depuis hier ?

— Non, et j'ai faim.

Le docteur essuya vivement ses lunettes et rouvrit avec bruit sa tabatière, tandis que la jeune fille faisait à la hâte le léger repas qui ramenait sur son visage un coloris vif et inaccoutumé. Ce visage était d'ordinaire très-pâle. De grands yeux calmes et doux, plutôt gris que bleus, ombragés de cils noirs comme ses cheveux, lui donnaient une expression singulière et frappante. Toutefois, en dépit de cette singularité, en dépit de sa pâleur, de la finesse délicate de ses traits et de la souplesse d'une taille qui se pliait comme un jonc à chaque mouvement, s'il avait fallu caractériser en deux mots l'impression générale produite par l'aspect de Fleurange d'Yves, on aurait dit ce-ci : Simplicité et force. — Sans doute le docteur Leblanc avait eu raison de penser que cette jeunesse, cette beauté et ce dénûment ne pouvaient se passer de protection ; mais il suffisait pourtant de la regarder pour comprendre que, mieux que personne, elle saurait se protéger elle-même.

Le docteur tenait toujours à la main la lettre qu'elle lui avait donnée ; il l'ouvrit alors.

Elle était datée de Francfort.

“ Ma chère nièce,

“ C'est hier seulement, et par le hasard le plus imprévu, que nous avons enfin appris la situation de votre père et le lieu qu'il habite. Aucun de nous ne l'a revu depuis son mariage avec ma pauvre sœur Marguerite, il y a de cela vingt ans. Vous savez qu'à cette époque-là, il y avait dans notre pays une haine terrible contre la France, et jamais mon père ne voulut consentir à accepter un Français pour gendre. Alors ma pauvre sœur (que Dieu te lui pardonne !) quitta le toit paternel pour épouser celui qu'elle avait choisi. Mon père fut bien malheureux, bien courroucé, et d'abord implacable ; cependant avant sa mort, il lui avait pardonné, mais elle ne put le savoir. Depuis lors, nous avons perdu toute trace de votre père ; nous sûmes seulement qu'il avait quitté Pise avec son enfant, et depuis longtemps, nous avons renoncé à l'espérance de le revoir ou de jamais connaître la fille de ma pauvre sœur, lorsque hier un étranger qui traversait notre ville, me fit voir par hasard

un tableau qu'il venait d'acheter à Paris, et qui était, me dit-il, l'ouvrage d'un peintre mourant. Ce tableau représentait Cordélia à genoux près de son père, et le nom de Gérard d'Yves était inscrit sur cette toile. L'adresse du peintre nous fut donnée par celui qui était l'acquéreur du tableau, et je me hâte d'en profiter pour vous dire, ma chère enfant, que les parents de votre mère n'ont pas oublié les liens qui les unissent à vous. Si jamais vous avez besoin d'un abri, vous le trouverez sous notre toit. Ma femme et mes enfants aiment déjà la fille de ma pauvre Marguerite ; ils pensent à elle depuis leur enfance, comme à une sœur absente dont ils attendent le retour. Si Dieu rend la santé à votre père, ramenez-le parmi nous. S'il en dispose autrement, venez vous-même, ma chère enfant. L'étranger qui nous a remis sur vos traces nous a dit que la fille du peintre avait servi de modèle à son père pour peindre sa Cordélia. Si la ressemblance est exacte, elle n'est pas faite pour nous ôter l'envie de vous voir. Venez donc bientôt, ma chère nièce ; en tous cas, répondez promptement à cette lettre, et recevez l'assurance des sentiments affectueux de votre oncle.

“ LUDWIG DORNTHAL.”

— Joséphine ! Joséphine ! s'écria le docteur... Tenez, ma sœur, lisez ; mais auparavant embrassez-moi. Oui, vous aviez raison ; votre confiance valait mieux que ma sagesse ! Oui, oui, *à la brebis tondue Dieu mesure le vent*. Pauvre petite, embrassez-moi aussi !

Fleurange se leva :

— Oh ! bien volontiers, dit-elle.

Et elle se jeta en sanglotant dans les bras du docteur. La fatigue, la douleur, l'émotion causée par l'offre imprévue et inespérée d'un refuge à l'heure de son abandon le plus extrême, tout s'était réuni pour agiter son âme, ébranler ses nerfs et épuiser ses forces. Elle avait le cœur gros de larmes qu'il lui fallait répandre, et, sans qu'elle pût les arrêter, s'échappaient maintenant de ses yeux, inondant son visage et tombant comme la pluie sur ses mains jointes et glacées, tandis qu'un mouvement convulsif soulevait sa poitrine et que de ses lèvres tremblantes s'échappaient de faibles cris.

Le docteur la laissa longtemps pleurer en silence, n'ajoutant pas une parole qui pût accroître son attendrissement, n'en disant aucune non plus pour le réprimer. Enfin ce paroxysme se calma, et Fleurange se leva confuse.

— Encore une fois, pardonnez-moi, dit-elle, je vous afflige, au lieu de vous remercier comme je le devais ; ce n'est pas ma faute,

mais je crois pouvoir dire que cela ne m'arrivera plus ; ordinairement je ne pleure pas.

Elle dit ces mots d'une voix raffermie, essuyant ses yeux et relevant des deux mains ses cheveux, qu'elle rejeta en arrière, comme pour rafraîchir son front, puis elle se leva.

— Où allez-vous, de grâce ? lui dit mademoiselle Joséphine, avec une sorte de brusque autorité.

— Mais, bulbutia Fleurange, je remonte, je...

— Vous prétendez peut-être aller passer la nuit toute seule dans le cabinet voisin de la chambre de... de la chambre... ?

Elle s'arrêta ; Fleurange pâlit et ses lèvres redevinrent tremblantes :

— Que puis-je faire ? dit-elle. C'est triste, c'est douloureux, je le sais bien, mais il le faut ; au reste, je n'ai pas peur, je me sens sous votre toit.

— Eh bien, pour le moment, vous allez de plus rester sous notre clef, dit la bonne Joséphine. Et, s'emparant de Fleurange, elle l'emmena dans une chambrette contiguë à la sienne, où un petit lit, entouré de rideaux blancs, était préparé pour la jeune fille. Cette petite chambre, tapissée d'un papier bleu et éclairée par un bon feu, avait l'aspect le plus réjouissant.

— Voici, ma petite, votre chambre et votre lit, dit-elle. Bien, bien, pas de remerciements, surtout pas d'attendrissement ! Couches-vous à l'instant, sans vous doaner le temps de penser, encore bien moins celui de dire un mot. Vous croyez que vous ne dormirez pas, mais vous vous trompez... Vous voilà à genoux ! à la bonne heure ! cela, je le veux bien, mais que ce soit une très-courte prière... C'est bien, tenez-vous tranquille, pendant que je relève vos grands cheveux... Et maintenant, votre tête est-elle bien sur cet oreiller ? Oui ? allons, tant mieux ! Que Dieu et ses bons anges veillent sur vous ! Laissez-moi embrasser votre front. Bonsoir !

Mademoiselle Joséphine baissa les rideaux du lit, et elle quitta doucement la chambre, tandis que la pauvre orpheline perdait en effet tout souvenir des peines et des joies de la journée dans un profond et bienfaisant sommeil.

La chambre où mademoiselle Joséphine venait de l'introduire appartenait de droit à une nièce du docteur, pensionnaire dans un des couvents de Paris, qui venait l'occuper à l'époque des vacances. Mais cette chambre était loin d'être habituellement vacante pendant le reste de l'année. Mademoiselle Leblanc était un de ces êtres voués à la recherche et au soulagement du malheur. En ce cas, qui cherche, trouve, et trouve sans peine ; aussi était-il rare que

plus d'une semaine s'écoulât sans amener une bonne raison d'ouvrir la chambre bleue, pour y donner un abri de quelques jours, soit à une pauvre fille sans travail et sans refuge, soit à un petit enfant abandonné, soit à une convalescente, trop faible encore pour se remettre à l'ouvrage. Le docteur trouvait tout cela bon. Il aurait voulu pouvoir ajouter à sa demeure une véritable succursale, à l'usage de ses malades pauvres, et s'il n'était pas encore assez riche pour cela, bien que ses soins fussent payés ce que coûtent et valent le talent et la célébrité, c'était en partie parce qu'il donnait d'une main ce qu'il recevait de l'autre, avec une profusion qui n'était pas toujours conforme à la prudence. Lorsqu'il s'agissait de donner, le frère et la sœur ne comptaient pas plus l'un que l'autre. Ils avaient inventé un proverbe digne de l'Évangile et ils s'en servaient pour répondre aux remontrances de leurs amis. " Qui fait l'aumône s'enrichit," disaient-ils, et ils continuaient à poursuivre la fortune par cette voie, en se livrant tous deux à de nobles excès de charité. La fortune, par le fait, ne leur avait pas fait défaut, et jamais encore ne s'étaient accomplies les sinistres prophéties de ceux qui ont pour devise un tout autre proverbe sur la charité, un peu trop connu et trop souvent mis en action par le monde. Le docteur Leblanc et sa sœur ignoraient, il est vrai, le luxe des quartiers élégants et des beaux équipages. Ils habitaient encore, dans une rue du quartier latin, la demeure où ils étaient nés; une vieille servante aidait seule leur cuisinière, et mademoiselle Joséphine continuait à maintenir de ses mains l'ordre et la propreté autour d'elle. Mais, en toute occasion, ils étaient magnifiques à leur manière, et les artistes encouragés, les écoliers défrayés, les malades gratuitement soignés et généreusement secourus, ajoutaient à la renommée du grand médecin et jetaient sur son nom un éclat qu'il n'avait point cherché. Simple et savant, guérissant les corps et respectant les âmes, il aimait son art comme une mission reçue d'en haut, et l'exerçait comme un ministère sacré, avec respect et avec amour.

II

Lorsque Fleurange ouvrit les yeux le lendemain matin, il était tard, car il faisait grand jour et on était au mois de décembre. Il fallait aussi que son sommeil eût été bien profond, car elle n'avait pas entendu allumer le feu qui flambait déjà dans la cheminée. Ce sommeil, en effet, avait été celui qui, dans la jeunesse, succède aux longues fatigues ou aux efforts longtemps soutenus pour sup-

porter en silence l'inquiétude et la douleur. L'accès de larmes de la veille, le long repos de la nuit, avaient apporté le double soulagement qu'appelaient les forces épuisées de la jeune fille, et sa première sensation fut celle d'un doux bien-être.

Mais bientôt tous ses souvenirs devinrent plus distincts, et l'angoisse du premier réveil qui suit l'accomplissement d'un grand malheur lui étreignit le cœur.

Elle avait, il est vrai, peu connu son père ; le couvent où elle avait été élevée n'était pas même dans la ville qu'il habitait, et elle ne l'avait vu que rarement pendant son enfance ; mais les jours où il apparaissait au couvent étaient pour l'un et pour l'autre des jours de fête. Il était même difficile de comprendre qu'un père si heureux de voir son enfant eût pu volontairement la laisser grandir loin de lui. Mais l'époque de leur réunion vint enfin, et, pendant quelques semaines, le père et la fille parcoururent ensemble l'Italie. En dévoilant toutes ces merveilles à un esprit naturellement capable de les comprendre, l'artiste sentit se raviver l'enthousiasme de sa jeunesse. Bientôt survint l'envahissement de la maladie, le triste retour à Paris, les fluctuations d'un mal qui affaiblissait l'âme en même temps que le corps et qui séparait l'enfant de son père, tandis qu'il vivait encore et qu'elle était nuit et jour à son chevet. Ce regard, qui ne répondait plus au sien, ces paroles murmurées près de lui sans pouvoir se faire comprendre, c'était déjà l'avoir perdu avant la séparation de mort, qui vint bientôt.

"O père ! père à peine connu et si vite perdu !" tel était le cri de Fleurange, et peut-être un reproche involontaire mêlait-il son accent à celui de la douleur. Elle ne devinait pas que c'était un instinct paternel et sublime qui avait guidé le pauvre artiste lorsqu'il s'était séparé de son enfant. Il voulait qu'elle fût forte ; il voulait qu'elle fût pure ; il voulait qu'elle fût pieuse ; il voulait que sa belle et rare intelligence ne se développât que lorsque l'ordre, un ordre immuable et divin, aurait été établi dans son âme ; il voulait enfin qu'elle fût tout ce qu'il n'avait pas été lui-même, et Dieu bénit ce désir.

Dans un beau site, voisin de Pérouse, il rencontra à la tête d'une simple école de charité une de ces femmes que le monde lui-même saurait honorer et vénérer si elles lui étaient révélées. Par le monde, j'entends la masse des gens railleurs et légers, hostiles à tous les sentiments qu'ils ne partagent pas, et, plus qu'à tout autre, au sentiment religieux. Ce monde-là, cependant, est, en somme, plutôt soupçonneux qu'injuste, et incrédule plutôt que menteur ;

s'il voit l'apparence du mal, il en suppose sur-le-champ la réalité; s'il voit l'apparence du bien, il s'imagine promptement que cette apparence est trompeuse; mais, lorsque la vertu se montre évidente, irrécusable dans sa simplicité et sa vérité et parvient à se faire regarder telle qu'elle est, le monde, même ce monde-là, d'ordinaire s'incline. La chose est rare, il est vrai, plus qu'elle ne devrait l'être, parce que les âmes parfaites cherchent, non pas à se produire, mais à se cacher, et que le monde dont je parle cherche, non pas à les découvrir, mais à les nier.

La mère Madeleine était une de ces grandes âmes cachées. Personne ne parla jamais d'elle, ni de son petit monastère, destiné à l'éducation d'enfants pauvres, mais où étaient admises en petit nombre quelques jeunes filles d'une classe plus élevée.

Comme tant d'autres monastères en Italie, celui-ci était dans une situation poétique et charmante; il n'était point cependant de ceux que l'on aperçoit de loin sur les hautes cimes dominant l'un de ces aspects qui ravissent le regard et transportent l'âme; de ces aspects qui suggèrent aux plus indifférents le désir de s'agenouiller, et qui ont inspiré aux chrétiens la pensée d'y fixer la prière dans de permanents sanctuaires.

Le couvent de Santa Maria al Prato était situé, au contraire, dans une vallée profonde et entouré d'un paysage semblable à ceux où le Pérugin et Raphaël ont placé leurs figures divines ou leurs scènes sacrées. Au loin, des montagnes, dont le contour, nettement arrêté, décrit à l'horizon des lignes harmonieuses et douces un ruisseau serpentant à travers des bois d'oliviers et côtoyant de loin en loin de rustiques habitations, où se révèle la main d'un peuple instinctivement inspiré pour les arts; la verdure sombre de quelques pins et de quelques cyprès se détachant çà et là sur l'azur matinal du ciel ou le soir sur ses teintes pourprées: tel est le caractère de ce genre de paysage, dont la beauté apaise et repose, comme celle des sommets sublimes transporte et exalte, et qui semble fait pour la méditation et le travail, comme les autres pour la contemplation et l'extase.

Ce fut dans cette retraite que la Providence conduisit le père de Fleurange, guidé peut-être par l'inspiration protectrice qu'il est doux d'attribuer aux mères ravies à leurs enfants. Ce fut entre les mains de la mère Madeleine qu'il la laissa lorsqu'elle eut cinq ans, et jusqu'au jour où elle en eut dix-huit, il ne la revit que deux fois par an; mais d'année en année, il se sentait plus certain d'avoir atteint pour elle le but qu'il se proposait. Fleurange n'avait cependant aucune preuve à lui donner de ses progrès, sous la forme de prix obtenus ou de couronnes recueillies. Les solennités

où ces trophées se distribuent étaient inconnues à Santa Maria al Prato, ainsi que ces examens en raison desquels la mémoire se remplit pour un jour, de faits qui souvent n'y demeurent que ce jour-là. En réalité, on avait cherché à lui donner une instruction variée, mais on lui avait enseigné à savoir apprendre, on lui avait donné le goût de l'étude, du travail et du silence.

Elle était naturellement vraie et courageuse ; elle devint de plus, adroite et active. La mère Madeleine semblait avoir pressenti que cette jeunesse, si abritée à son début, serait un jour plus exposée qu'une autre au rude souffle de la vie. Sans doute elle ne prévoyait pas que Fleurange dût sitôt demeurer seule, mais ce qu'elle avait pénétré du caractère de son père, ce qu'elle savait de son histoire, lui avait fait comprendre qu'une sagesse, et, en quelque sorte, une expérience prématurée, devait servir de sauvegarde à sa fille. Ce qui eût été vrai si son père eût vécu, ne l'était pas moins maintenant que sa mort la laissait uniquement livrée à elle-même.

Fleurange résista à la tentation de rester dans son lit, absorbée dans ses tristes pensées. Elle se leva à la hâte, et elle était prête lorsque mademoiselle Joséphine entra dans sa chambre pour la troisième fois. Un sourire anima les traits de la vieille fille, lorsqu'elle reconnut l'effet d'une bonne nuit sur le visage de sa protégée. Celle-ci, émue et reconnaissante, et conservant encore les habitudes italiennes de son enfance, s'inclina pour baiser la main de sa bienfaitrice.

— Laissez donc ma vieille main, dit mademoiselle Joséphine, et embrassez-moi, s'il vous plaît ; maintenant ne faisons pas attendre mon frère. Voilà neuf heures, c'est l'heure de notre déjeuner, qui ne varie jamais.

Fleurange suivit son hôtesse dans la salle à manger, voisine de salon. L'ameublement de ces deux pièces n'avait pas été renouvelé depuis plus de cinquante ans ; rien néanmoins n'y semblait délabré, grâce à l'exquise propreté qui régnait partout.

Le docteur était déjà à table. Mademoiselle Joséphine se mit en face de lui, plaçant Fleurange entre eux deux.

— Vous voilà rétablie, dit le docteur, en tendant la main à la jeune fille ; j'en suis bien aise, mais, de peur de rechute, vous allez rester sous mes yeux pendant quelques jours encore ; je vous en préviens, tout cela est arrangé, et d'ici à votre départ vous ne remonterez plus à votre quatrième étage.

— Monsieur, que puis-je vous dire?... vous êtes si bons tous deux, et je vous aime tant, que j'accepte l'aumône de votre main, sans honte, et presque sans peine.

— Je vous défends de vous servir de ce vilain mot-là, dit mademoiselle Joséphine.

— C'est pourtant bien l'aumône, dit Fleurange d'une voix triste et ferme, puisque je n'ai plus rien, et qu'aujourd'hui, pour acheter un morceau de pain, il m'aurait fallu tendre la main.

— Allons ! allons ! vous n'en étiez pas là encore, Dieu merci. Mais laissons cela, et parlons de choses plus importantes. Il vous faut répondre sans délai à votre oncle.

— Oui, je le pense bien, dit Fleurange. Et après un silence, elle ajouta : — Je vais lui demander la faveur de me recevoir pour un mois.

— Mais, d'après sa lettre, il me semble disposé à vous offrir une hospitalité bien plus complète que celle-là.

— Peut-être ; mais je ne veux l'accepter que jusqu'à ce que j'aie trouvé un moyen de vivre sans lui être à charge.

— Quelle intention avez-vous donc ?

— Je ne sais pas, dit Fleurange ; mais il y a bien des moyens de gagner sa vie, n'est-ce pas ? Eh bien ! je tâcherai d'en trouver un qui ne soit pas au-dessus de mes forces.

Le docteur la regarda, puis il dit :

— Il y a bien des choses qui sont à la portée de vos forces, et qui cependant vous seraient impossibles.

— Pourquoi ? dit Fleurange.

— Impossibles pour vous, à votre âge, et telle que vous êtes.

— Pourquoi ? répéta Fleurange.

— Je vous l'expliquerai quand vous m'aurez dit ce que vous comptez faire.

— Allons donc, dit mademoiselle Joséphine avec impatience, il n'y a pas tant de façons à faire pour lui dire que, lorsqu'on est jeune et jolie, il faut prendre garde à ce qu'on fait. Si elle ne sait pas encore cela, cette petite, le plus vite on l'en prévient, le mieux cela vaudra.

— Jeune et jolie, répéta tranquillement Fleurange, sans que le plus léger embarras fit rougir son visage : oui, je sais bien que cela va me gêner beaucoup, dans ma position ; il vaudrait bien mieux être laide et avoir dix ans de plus, j'avais déjà pensé à cela. C'est bien malheureux, mais que faire ?

Le docteur sourit ; jamais il n'avait entendu de femme admettre sa propre beauté avec aussi peu de vanité. La simplicité de Fleurange, la candeur enfantine de ses grands yeux, dont l'expression était cependant grave et réfléchie, le frappèrent, et il sentit croître

l'intérêt qui, jusqu'à ce moment, s'était plutôt adressé à la position délaissée de la jeune fille qu'à elle-même.

Il reprit en souriant :

— Quant à ce malheur-là, il faut vous y résigner, pour au moins vingt ans encore.

Mais voyant que Fleurange ne souriait point en retour et devenait au contraire de plus en plus sérieuse :

— Du reste, rassurez-vous, dit-il, si jamais vous en venez là, nous trouverons moyen de surmonter cette difficulté.

Le visage de Fleurange s'épanouit.

— Oh ! merci, monsieur ; je me sens tant de courage, si vous saviez ? Et puis, ajouta-t-elle, je vous assure qu'il y a beaucoup de choses que je sais faire.

— Voyons un peu, dit le docteur.

— D'abord, pour instruire les enfants, je crois que j'ai de l'aptitude ; je les aime, ils m'aiment aussi et m'obéissent très-volontiers.

— Ensuite ?

— Je sais l'italien et l'allemand (car j'ai tenu à bien parler la langue de ma mère) ; mon père trouvait aussi que je lisais bien tout haut. Il avait beaucoup entendu lire et déclamer, et il disait que ma voix et mon accent lui plaisaient plus qu'aucun autre. Sa tendresse l'aveuglait peut-être, mais peut-être aussi avait-il raison et je pourrais essayer.

— Hum !... dit le docteur, il y a beaucoup à dire pour et contre ce talent-là.

— Enfin, monsieur, je puis travailler de toutes les manières, je sais bien coudre, je sais laver, repasser, balayer ; je pourrais même bien faire un peu de cuisine.

Le docteur regarda encore une fois le noble visage de la jeune fille, tandis qu'elle énumérait ainsi avec complaisance les humbles et rudes travaux dont elle se croyait capable. Il était évident qu'elle était sincère ; tout ce qu'elle venait de dire, on ne pouvait douter qu'elle ne pût et ne voulût le faire. Il se sentit ému et garda le silence.

Mais mademoiselle Joséphine s'écria avec enthousiasme :

— Voilà ce que j'appelle une éducation ! Qui donc, ma chère enfant, vous a appris tant de choses raisonnables et utiles ?

Des larmes d'attendrissement vinrent aux yeux de Fleurange :

— C'est ma chère mère Madeleine ; dit-elle.

Cette réponse provoqua de nouvelles questions, auxquelles Fleurange répondit en racontant en détail comment s'était passée son enfance.

La satisfaction du docteur croissait à chaque mot de ce récit, qui battait cependant en brèche deux de ses préjugés.

Sans avoir l'antipathie des jolies figures, elles lui inspiraient une sorte de méfiance, ou tout au moins d'inquiétude, que sa longue expérience avait sans doute fort souvent vérifiée. Mais en regardant cette jeune fille, si hardie et si modeste, si forte et si délicate, et qui semblait prête à lutter si courageusement contre les difficultés de la vie, comment lui en vouloir d'être belle ? comment, en un sens, ne pas l'oublier ?

Ensuite le docteur vu l'ensemble de ses croyances, avait une singulière et, une inconséquente prévention contre les couvents. Il semblait s'être réservé ce point de contact avec les gens qu'il combattait habituellement sur tous les autres. Et voilà qu'une éducation qui se trouvait conforme, non-seulement à toutes ses idées, mais à toutes ses manies, était une éducation de couvent ; il lui fallait, sur ce sujet, comme sur d'autres, modifier un peu ses opinions, et il s'y résigna de bonne grâce.

On en revint ensuite à la lettre de Francfort. Le frère et la sœur commençaient déjà à penser avec regret au départ de leur jeune protégée, mais néanmoins ils sentaient qu'il était de son intérêt de ne point tarder à la rapprocher de cette famille qui se souvenait d'elle à une heure si opportune.

Sur l'avis de mademoiselle Joséphine, Fleurange se fit donc sur-le-champ à l'œuvre. Sa lettre, courte et simple, fut bientôt écrite : elle l'apporta à mademoiselle Joséphine.

Celle-ci en commença la lecture d'un air satisfait, mais arrivée à la signature, son front se rembrunit tout d'un coup :

— Qu'y a-t-il ? dit Fleurange ; j'ai fait quelque faute ou quelque bétise ?

— Non, en aucune façon ; la lettre est bien, elle ne saurait être mieux, mais... mais...

— Quoi donc ? parlez-moi franchement, je vous en conjure.

— Eh bien, c'est... en vérité je n'ose vous le dire...

— De grâce, dit Fleurange, dites-moi ce qui vous a déplu ; il n'y a rien dans cette lettre que je ne sois prête à changer selon vos conseils.

— C'est que... vous ne pouvez pas changer cela.

— Mais qu'est-ce donc ? chère mademoiselle ; vous m'effrayez vraiment, dit Fleurange en insistant d'un air inquiet.

— Vous ne pouvez pas changer votre nom de baptême, dit enfin la vieille fille.

— Mon nom de baptême ? dit Fleurange avec surprise : c'est mon nom qui vous déplaît à ce point ? j'en suis fâchée, ma mère Made-

leine l'aimait tant ! Elle disait qu'il signifiait : *Fleur des anges*, le plus beau des anges, l'ange Gabriel, qu'elle regardait comme son patron. Elle m'appellait même indifféremment Fleurange ou Gabrielle.

— Gabrielle ! s'écria vivement mademoiselle Joséphine, Gabrielle ! à la bonne heure, voilà un nom que tout le monde comprend ! Comment ! c'est là, selon votre mère Madeleine, ce que veut dire Fleurange ? mais alors, je vous en supplie, je vous en conjure, reprenez celui-là et abandonnez l'autre !...

Le docteur était depuis quelques instants occupé à relire la lettre du professeur Dornthal, demeuré entre ses mains depuis la veille, il leva maintenant les yeux et redevint attentif à la conversation. Tandis que Fleurange hésitait encore à répondre à la singulière demande de mademoiselle Joséphine, il dit :

— Je ne comprends pas l'instance de ma sœur à ce sujet, et, quant à mon sentiment personnel, il est tout contraire au sien. Mais il se pourrait bien, au fait, que le plus simple de ces deux noms fût plus conforme que l'autre au goût de la bonne famille allemande qui vous attend, et peut-être Gabrielle serait elle mieux reçue que Fleurange. D'ailleurs, continua-t-il en souriant, vos petits-cousins d'outre-Rhin prononceraient sans doute ce nom d'une façon qui en diminuerait le charme, et qui ôterait tout espèce de sens, à la pieuse et poétique interprétation que vous venez de lui donner.

— Cela se pourrait, dit Fleurange, en souriant à son tour. En tout cas je ferai là-dessus ce que vous me conseillerez.

— Nous y réfléchirons dit le docteur ; puis parcourant encore une fois la lettre du professeur :

— Savez vous, dit-il, quel est le nom de cet étranger qui, en achetant le dernier tableau de votre père, vous a rendu, sans le savoir, un si grand service ?

— Non, je l'ignore. Ce tableau fut vendu, ainsi que tous les autres, lorsqu'au début de sa fatale rechute, mon père vit diminuer ses ressources et qu'en même temps, il perdit l'espoir de pouvoir les renouveler. Mon pauvre père ! poursuivit-elle d'une voix attendrie, il était déjà très-malade le jour où, pour achever ce tableau, il me fit poser...

Fleurange s'arrêta tout d'un coup et rougit. Le regard du docteur sembla l'interroger. Elle poursuivit alors simplement, mais non sans trouble.

— L'acquéreur du tableau fut peut-être un étranger qui vint

visiter l'atelier ce jour-là. Du moins, je l'avoue, c'est une idée qui m'est déjà venue plusieurs fois.

— Pour quelle raison ?

— Parce qu'il s'extasia devant cette Cordélia et demanda la permission de revenir la voir lorsqu'elle serait achevée. Mais mon père, après ce jour, ne put plus y donner un seul coup de pinceau, et le tableau fut vendu, tel qu'il était, avec tous les autres.

— Cet amateur était-il Allemand ?

— Je l'ignore ; il parlait très-bien français, mais avec un léger accent, je ne sais lequel.

— Était-ce un grand seigneur ?

— Je ne sais pas, je n'ai jamais vu de grand seigneur.

— Mais enfin, quel air avait-il, ce visiteur que Dieu bénisse ? dit mademoiselle Joséphine.

— L'air noble et fier, une physionomie remarquable, une voix grave et sonore, répondit Fleurange. Cependant, malgré la reconnaissance que je lui dois peut-être, le souvenir de sa visite me trouble et m'attriste toujours.

— Pourquoi cela ? dit mademoiselle Joséphine.

— Parce qu'elle amena la dernière et fatale crise de la maladie de mon père, qui déjà, à cette époque, ne pouvait plus supporter la plus légère agitation. Je ne sais quelles paroles cet étranger murmura près de lui en me regardant, mais elles troublèrent fortement mon père, qui me dit d'un voix tremblante, de quitter l'atelier. D'ordinaire, il ne me permettait jamais d'y paraître à l'heure des visites. Le soir de ce jour, il me parla avec agitation de l'abandon où j'allais me trouver, et me fit plusieurs incohérentes recommandations, qui furent ses dernières paroles. Après cela, il ne recouvra jamais sa pleine connaissance.

— Pauvre père ! dit le docteur ; — mais il n'insista pas sur le sujet qui avait amené ce récit. La rougeur fugitive de Fleurange s'était évanouie ; elle était maintenant pâle et calme comme auparavant, sa plume à la main, prête à corriger sa lettre selon l'avis du docteur. Après une dernière délibération entre la jeune fille et ses vieux amis, il fut décidé que la lettre serait envoyée après avoir été signée : *Gabrielle d'Yves*.

M^{me} CRAVEN.

(A continuer.)

CHRONIQUE DU MOIS.

La guerre des partis se fait en France toujours avec aigreur, toujours avec persistance, toujours avec acharnement. Le calme plat complet semble impossible en ce pays. Les événements se précipitent et roulent comme un tourbillon. M. Thiers dans son message à l'Assemblée Législative a dit : " Le pays, dans son ensemble, sauf quelques exceptions peu nombreuses, le pays est sage. Les partis seuls ne voudraient pas l'être. C'est d'eux, d'eux seuls qu'il y a quelque chose à craindre ; c'est d'eux seuls qu'il faut se garder, contre lesquels il faut vous armer de sang-froid, de courage, d'énergie ; c'est contre les partis, leurs passions même les plus honnêtes, qu'il faut vous raidir, et dans une situation où une longue suite de révolutions a laissé sur le sol tant de partis et de subdivisions de partis, vous élever au-dessus d'eux à une suprême justice, à une suprême modération, à une suprême fermeté."

Voilà pourquoi le Président de la République fait constamment appel à la conciliation. Pour arriver aux buts multiples qu'il a en vue, il est obligé de faire constamment des alliances provisoires avec tous les partis qui le renient et le rejettent tour-à-tour sur une mesure, ou lui accordent leur appui sur une autre mesure. C'est là une situation difficile pour lui et qui ne peut subsister longtemps. Il distribue ses ordres et ses concessions tantôt aux uns, tantôt aux autres ; et de ce pêle-mêle roulant d'administration

il s'en suivra un mécontentement général qui le fera nécessairement culbuter. "Obligé de marcher, dit M. Frédéric Gaillardet, au-dessus de tous les partis, comme un acrobate sur la corde raide, il s'est fait un balancier avec un ministère dont un bout est républicain, le centre Orléaniste et l'autre bout légitimiste. Suivant les nécessités de sa marche, il fait pencher ce balancier tantôt à droite, tantôt à gauche, et espère pouvoir se maintenir toujours en équilibre."

M. Thiers a un moyen infaillible de faire emporter les mesures auxquelles il attache une grande importance et dont il ne veut pas démordre; c'est de présenter sa résignation. Ainsi il a voulu charger d'un impôt les matières premières afin d'aider le pays à soutenir un crédit et des finances si fortement ébranlées par la rançon prussienne. Des débats violents ont eu lieu dans l'assemblée et dans la presse contre cet impôt, à la suite desquels il a offert sa démission de Président de la République. De là grand tumulte dans la Chambre et dans tout le pays. La France se retrouvait plongée dans une crise dont les conséquences pouvaient être terribles et funestes. On a tenu conseil, et finalement l'assemblée a pris le parti d'envoyer à M. Thiers une députation pour le prier de retirer sa résignation, accompagnant cette supplique d'une amende honorable; car, disait cette députation, l'impôt n'avait été considéré que comme une question de finance et non comme une question politique, et le vote contre la proposition ministérielle n'impliquait nullement un manque de confiance dans le gouvernement.

Le brouillard politique s'est évaporé. L'orage a été conjuré. Mais qui peut dire combien de temps encore le calme durera. La France est plongée dans le transitoire. Le repos est si transitoire qu'il passe comme un éclair. Les opinions sont transitoires et changent de direction comme le vent. La République même et son Président sont transitoires; car ils seront renversés par la première débâcle populaire.

A travers tout ce chaos un seul homme ne change ni d'opinions, ni de principes; un seul drapeau n'est pas atteint par les éclaboussures de l'intrigue. Cet homme représente la légimité, ce drapeau représente les vieilles traditions monarchiques. "Je n'abdiquerai jamais mon droit au trône de France, dit le Comte de Chambord dans un manifeste qu'il a publié récemment. Je n'abandonnerai jamais le principe monarchique que j'ai conservé intact pendant quarante ans, et qui est le dernier espoir de la grandeur et des libertés de la France. Le césarisme et l'anarchie menacent la France

parcequ'elle cherche son salut dans des questions de personnes et non de principes..... Le bonheur de la France est ma seule ambition, et je ne consentirai jamais à devenir un révolutionnaire là où je suis le roi légitime."

Il y a loin de ce langage au pathos échevelé des préconiseurs de la révolution.

* *

La commission de Genève qui doit juger le différend Anglo-Américain a à peine commencé à siéger que déjà des difficultés considérables s'élèvent au sujet de la véritable interprétation de certaines clauses du Traité de Washington. Pourtant cette Commission se compose d'hommes éminents par leur jugement et leurs connaissances en droit international : — Arbitres nommés par les Etats-Unis, Charles Francis Adam ; par la Grande-Bretagne, le Très Honorable Sir Alexander Cockburn Baronet ; par l'Italie, Son Excellence le Sénateur Comte Eclopis ; par la Suisse, M. Jacob Stampiz ; par le Brésil, le Baron d'Itajuba. — Agents pour les Etats-Unis, J. C. Bancroft Davis ; pour la Grande-Bretagne, le Très Honorable Lord Tenterden ; — Conseillers pour les Etats-Unis, Caleb Cushing, William M. Evarts, Morrison R. Waite ; pour la Grande-Bretagne, Sir Roundell Palmer ; — Solliciteur pour les Etats-Unis, Charles C. Beaman, Jr.

Avec un pareil Etat-Major de jurisconsultes et de diplomates on devait espérer que justice serait faite pleine et entière et non pas se lancer à grandes enjambées dans le domaine des présomptions, des doutes et des réticences.

Que de belles théories n'a-t-on pas élaboré sur ce système de règlement à l'amiable entre nations. Et voici que ces théories ont à peine heurté un obstacle qu'elle s'envolent en poussière. Que d'échaffaudages hardis n'a-t-on pas accumulés dans ce temple nouveau érigé au dieu de la paix ! Et voici que ces échaffaudages menacent de s'écrouler. Encore un mirage de plus qui fuit et s'éloigne à mesure qu'on en approche. Encore une illusion qui se dessine plus clairement à mesure qu'on cherche à analyser la réalité.

Il est intéressant d'étudier les combats à ripostes qui ressuscitent tous les jours de plus en plus vifs dans la presse anglaise comme dans la presse américaine. L'une refuse d'admettre le principe des dommages indirects, tels que ceux qui ont été causés au com-

merce et à la marine dans les Etats du Nord ; l'autre se drape majestueusement dans la justice de ses réclamations et veut que la Commission arbitrale juge en dehors de toute influence. L'une fait de la hâblerie à partie double pour influencer l'opinion publique en Europe et mettre les arbitres sur leurs gardes ; et l'autre cherche à donner un contre-coup à toutes les secousse. L'une menace de mettre en pièce le fameux Traité de Washington si le principe des dommages directs seulement n'est pas maintenu ; l'autre exprime formellement son *veto* et répudie toute ingérence.

Les choses en étant rendues à ce point, il n'y a qu'un pas à faire pour en venir aux menaces de guerre. Aussi elles pleuvent dru comme grêle, accompagnées toutefois de paroles aigres-douces et d'offres d'atermoiement. Ce qui n'empêche pas les deux pays de faire des aveux qui font le plus grand honneur à leur modestie. M. Disraëli résume ainsi la position de la Grande-Bretagne : Un gouvernement incapable d'agir, une armée à organiser, une flotte de guerre médiocrement appareillée, une question presque impossible à résoudre. De son côté, Frère Jonathan, faisant échange d'humilité, avoue que si la guerre avait lieu elle se ferait en grande partie sur mer, et les chances de succès seraient toutes contre lui. Sa flotte ne saurait entrer en ligne de comparaison avec celle d'Albion. Et puis l'œuvre de reconstruction est loin d'être solidement établie dans le Sud. Cette partie des Etats-Unis se soulèverait peut-être au premier cri de révolte, et les partisans de la sécession, encore ivres de haine et de vengeance se répandraient peut-être comme une avalanche sur le Nord.

Au reste, ces rumeurs et ces menaces de guerre ne peuvent être sérieuses pour le moment. La Haute Commission conjointe n'ira pas en travers de la ligne de conduite qui lui est tracée par la justice et l'équité.

Les américains n'attachent pourtant pas autant d'importance au principe des dommages indirects qu'ils le font voir. Les Américains sont les rois du *humbug*, chacun le sait ; et toutes ces difficultés ont toute l'apparence d'un jeu de *humbug* qui s'exécute *pro formá* pour satisfaire certains hâbleurs politiques.

*
* *

Le fanatisme religieux et politique dans la province d'Ontario n'est pas encore désarmé. Le baromètre des esprits y garde fixement le même degré. C'est un état permanent d'ébullition que les courants d'air les plus froids ne sembleraient pouvoir calmer.

Depuis l'exécution de Scott par ordre du gouvernement provisoire du Nord-Ouest, Ontario fait entendre constamment les cris de sa colère et de son indignation. En vain des âmes bienveillantes l'invitent à mettre fin à cet état anormal d'effervescence, Ontario conserve précieusement son indignation comme le soldat tient haut et ferme sur les champs de bataille le drapeau que la patrie lui a confié. En vain on l'invite à ne pas avancer d'avantage sur le terrain des idées fixes à outrance, Ontario roule de plus en plus dans son indignation comme les roues d'un véhicule dans un borbier.

Le fait de cette indignation perpétuelle que rien ne peut enrayer et qui subsiste toujours malgré la fuite du temps, malgré les renversements de ministère, est un phénomène étrange que ne saurait expliquer aucun docteur ès-nature humaine.

Et pourtant la réalité est là sous nos yeux, vivante, implacable, facile à saisir et à disséquer. Elle prend toutes les formes et toutes les couleurs. Dans le foyer, dans les clubs, dans la presse, dans l'enceinte législative elle se dresse comme un spectre sanglant.

Le gouvernement de cette Province a même jugé à propos de mettre à prix la tête des exécuteurs du Poor Scott en votant une récompense de \$5,000; il a même jugé à propos de régenter Manitoba à ce sujet et de lui reprocher sa politique de conciliation.

Voici comment la Législature de Manitoba a accueilli cette impertinente démonstration. — "Résolu : Que cette Chambre ayant dans sa réponse au discours du Lieutenant-Gouverneur, à l'ouverture de la présente Session, exprimé son approbation cordiale de la politique suivie relativement aux troubles qui ont précédé notre union au Canada, regrette d'apprendre que la Législature d'une autre Province a passé une résolution critiquant et condamnant cette politique. Sous le gouvernement responsable octroyé à cette colonie, nous réclavons le droit d'administrer nos affaires à notre guise."

La leçon est tombée à bout portant. C'est Manitoba qui a souffert de l'insurrection et de ses conséquences, et c'est Ontario qui veut les venger. C'est Manitoba qui demande à régler pacifiquement ses difficultés, et c'est Ontario qui veut ressusciter des colères intempestives. C'est le Gouvernement Impérial qui consent à pardonner une agression faite contre son autorité, et c'est une Législature subalternes qui veut juger là où une autorité supérieure ne le veut pas. Il y a certainement intervention des rôles, à moins qu'Ontario ne se proclame le tribunal suprême aux décisions duquel l'Angleterre et ses colonies doivent obéir.

Montréal, 17 février, 1872.

EUSTACHE PRUD'HOMME.
